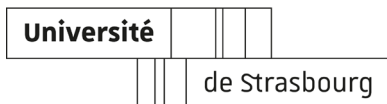


Délibération



Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 093-2025

Point 04.06

Point 04.06. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2025-2026 - Faculté de théologie catholique

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes, pour l'année universitaire 2025-2026.

Les MCC de la Faculté de théologie catholique ont été présentées lors de la commission ad hoc qui s'est réunie le 12 septembre 2025.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2025-2026 de la Faculté de théologie catholique**.

Résultat du vote

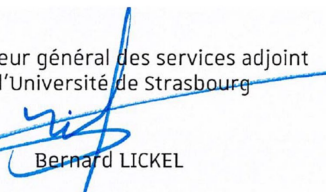
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	37
Nombre de voix pour	37
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de théologie catholique

Fait à Strasbourg, le 01^{er} octobre 2025

Le Directeur général des services adjoint
de l'Université de Strasbourg



Bernard LICKEL



Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Pour la Licence de Théologie catholique en enseignement à distance (EAD), l'étalement des études est prévu de manière organique en raison de l'annualisation des semestres : chaque semestre est étalé sur une année universitaire de septembre à juin. L'annualisation des semestres au sein de la modalité de l'enseignement à distance est une adaptation pédagogique qui prend en compte les situations personnelles des étudiants (notamment leurs engagements professionnels à temps plein) et leur permet de ne réaliser qu'un seul semestre par année.

Les étudiants gardent la possibilité de s'inscrire pédagogiquement aux 2 semestres de leur année de Licence, après échange avec le responsable pédagogique et ayant mesuré la charge de travail que les 2 semestres représentent.

La modalité de l'enseignement à distance permet d'obtenir une Licence en théologie catholique sur une période de 3 à 6 ans, en adéquation avec le projet d'études des étudiants et ainsi que la modalité le prévoit et l'organise.

Motivation de la règle additionnelle :

- Prise en compte du projet d'études des étudiants
- Accompagnement individualisé des étudiants
- Profil spécifique de nos étudiants (reprise d'études, étudiants salariés)

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dans le cadre de la modalité de l'enseignement à distance, l'assiduité est contrôlée de manière spécifique : en cas de baisse d'activité sur la plateforme Moodle ou en cas de non-remise des devoirs intermédiaires sans convocation (TM – travail maison), les étudiants seront contactés en vue d'un accompagnement pédagogique spécifique, à leur initiative ou à l'initiative du responsable pédagogique.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

L'enseignement à distance permet un rythme de travail adapté à chaque étudiant : il a accès aux cours 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il peut s'organiser comme il veut et comme il le peut en fonction de ses autres impératifs. Les impératifs académiques sont les dates de rendu des travaux Maison et les épreuves terminale en fin d'année. L'assiduité peut facilement être mesurée en fonction des retours des travaux maison et de la présence aux épreuves terminales

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 crédits ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 crédits ECTS par semestre ou 60 crédits ECTS par année d'inscription. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

- Prise en compte du projet d'études des étudiants
- Accompagnement individualisé des étudiants
- Profil spécifique de nos étudiants (reprise d'études, étudiants salariés)

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE à l'exception des coefficients des épreuves des langues anciennes :

- 0,75 pour l'oral terminal qui est l'épreuve déterminante réellement évaluative pour cette matière et préparée avec l'étudiant tout au long de l'année
- 0,25 pour la moyenne des tests réalisés régulièrement tout au long de l'année.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

L'apprentissage des langues anciennes suppose un travail régulier qui doit être mesuré par de multiples évaluations intermédiaires faites à la maison. Seule l'évaluation terminale permet d'évaluer réellement le niveau d'un étudiant pour déterminer s'il peut passer au niveau supérieur.

Les épreuves en cours de semestre sont dites « sans convocation » (de type B), et les épreuves terminales (et les épreuves de langues anciennes) sont appelées « avec convocation » (de type A).

Les sessions d'épreuves terminales interviennent à la fin de l'année académique et ont lieu à Strasbourg. Elles sont proposées deux fois, lors de deux sessions identiques, durant la 2^e quinzaine du mois de mai et durant la 2^e quinzaine du mois de juin (sauf contraintes du calendrier). La seconde session est un élément du dispositif « seconde chance ».

Les 1^{res}, 2^{es} (voire 3^{es}) épreuves sont proposées au cours de l'année académique et sont réalisées « à distance ». Elles sont annoncées et sont « sans convocation ». Les dates d'échéance des 1^{res}, 2^{es} (voire 3^{es}) épreuves sont fixées de manière régulière, de façon à équilibrer l'effort des étudiants sur toute la durée du semestre annualisé et à favoriser un apprentissage dans la durée. Elles sont annoncées avec les dates des épreuves terminales, par l'intermédiaire du Guide pédagogique et par d'autres moyens.

Les 1^{res} épreuves sont proposées entre le 1^{er} novembre et le 25 janvier. Les 2^{es} (voire les 3^{es}) épreuves sont proposées entre le 1^{er} février et le 15 avril.

Motivation de la règle additionnelle :

L'évaluation continue intégrale est un moyen de suivre les progrès de l'étudiant. Les différentes dates d'échéances ainsi que les épreuves terminales permettent à l'étudiant de répartir son travail sur l'année de manière cohérente, organisée et régulière.

Le dispositif « seconde chance »

Le dispositif « seconde chance » a pour objectif de favoriser de façon spécifique l'accompagnement pédagogique personnalisé qui est la clef de voûte de la formation. Il vise ainsi à soutenir la progression des étudiants dont le travail n'a pas atteint la moyenne. Un tel dispositif cherche à :

1. lutter contre le décrochage des étudiants ;
2. s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
3. responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
4. inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle.

Le principe de la seconde chance s'applique de deux manières :

- pour les TM1 qui ont obtenu une note strictement inférieure à 10/20, l'étudiant a la possibilité d'améliorer sa note, à la condition d'avoir remis le TM1 dans le délai prévu et de solliciter la seconde chance auprès de l'enseignant concerné, dans la semaine suivant la correction des copies. Un sujet de seconde chance sera alors fourni à l'étudiant qui devra être rendu dans un délai d'une semaine maximum après avoir reçu le second sujet. Selon la qualité du TM, la note sera alors réévaluée en cas de progression. Si le TM rendu ne répond pas aux exigences, la note restera en l'état. Seuls les TM1 sont concernés par la seconde chance.
- la 2^{nde} session des épreuves terminales permet de présenter à nouveau une épreuve de type A pour une UE qui n'a pas été validée lors de la 1^{re} session et seulement si l'UE n'a pas été validée.

Motivation de la règle additionnelle :

Le principe de la seconde chance est un soutien apporté à la réussite étudiante :

- lutter contre le décrochage des étudiants ;
- s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
- responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
- inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Théologie catholique en enseignement à distance

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 1 - Théologie systématique - S1	6	2		CCI								
TC1BAM1A	EC	Herméneutique et rationalité théologiques en catholicisme		0,4		CCI	CM 24							
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
TC1BAM1B	EC	Théologie de l'acte de foi : Écriture, Tradition et Magistère		0,6		CCI	CM 24							
								Travail maison 1 - QCM A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	QC	0h00	0,3		
									Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
	UE	UE 2 - Sciences bibliques - S1	3	1		CCI								
TC1BAM2C	EC	Histoire d'Israël		0,4		CCI	CM 12							
								Ecrit terminal	AC	ET	1h00	0,4		
TC1BAM2D	EC	La Bible, de l'Ancien et du Nouveau Testament		0,6		CCI	CM 24							
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
									Travail maison 2 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale - S1	6	2		CCI								
TC1BAM3A	EC	Philosophie générale		0,4		CCI	CM 24							
								Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4		
TC1BAM3B	EC	Histoire de la philosophie antique		0,3		CCI	CM 24							
								Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
TC1BAM3C	EC	Théologie morale fondamentale		0,3		CCI	CM 24							
								Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église - S1	3	1		CCI								
TC1BAM4A	EC	Histoire du christianisme antique (Ier - IIIe siècle)		1		CCI	CM 24							
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison 2	SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.			
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.									
UE		UE 5 - Méthodologie EAD - S1	3	1		CCI											
TC1BAM5A (semestre 1) / TC1BBM5A (semestre 2) /	EC	Méthodologie spécifique de l'EAD. TD		1		CCI	TD 24										
							Entretien terminal							AC	EO	0h20	0,3
							Travail maison 1							SC	PE	0h00	0,4
							A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.										
Travail maison 2							SC	PE	0h00	0,3							
A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.																	
UE		UE 6 - Autres disciplines spécifiques - S1	6	2		CCI											
TC1BAM6A	EC	Notions fondamentales d'histoire des religions		0,7		CCI	CM 24										
							Ecrit terminal							AC	ET	1h00	0,4
							Travail maison 1							SC	PE	0h00	0,3
A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.																	
TC1BAM6B	EC	Sociologie des religions		0,3		CCI	CM 12										
							Travail maison 2							SC	PE	0h00	0,3
A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.																	
UE		UE 7 - Langue vivante étrangère - S1	3	1		CCI											
Choisir 1 élément(s)																	
Semestre S1 : TC1BAM7A / Semestre S3 : TC1BCM7A / Semestre S5 : TC1BEM7A	EC	Langue vivante étrangère - Allemand - SI (EAD)		1		CCI	TD 12										
							Oral terminal							AC	EO	0h20	0,4
							Travail maison 1							SC	PE	0h00	0,3
							A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.										
Travail maison 2							SC	PE	0h00	0,3							
A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.																	
Semestre S1 : TC1BAM7B / Semestre S3 : TC1BCM7B / Semestre S5 : TC1BEM7B	EC	Langue vivante étrangère - Anglais - SI (EAD)		1		CCI	TD 12										
							Epreuve terminale							AC	A	0h00	0,4
							Si l'étudiant est inscrit en L-S1 : l'épreuve terminale est un écrit terminal d'une durée d'1 h avec un coefficient de 0,4										
							Si l'étudiant est inscrit en L-S3 ou en L-S5 : l'épreuve terminale est un oral terminal d'une durée de 20 minutes avec un coefficient de 0,4							SC	PE	0h00	0,3
Travail maison 1							SC	PE	0h00	0,3							

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle. Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
Semestre S1 : TC1BAM7C / Semestre S3 : TC1BCM7C / Semestre S5 : TC1BEM7C	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)		1		CCI		Oral terminal Selon les modalités et les validations de la formation choisie. Travail maison 1 Selon les modalités et les validations de la formation choisie. Travail maison 2 Selon les modalités et les validations de la formation choisie.	AC	EO	0h20	0,4		
Enseignement(s) facultatif(s)														
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture		1		CCI								

Semestre 2 - Théologie catholique en enseignement à distance

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 1 - Théologie systématique - S2	3	1		CCI								
TC1BBM1A	EC	L'Église des chrétiens		0,7		CCI	CM 24							
								ECrit terminal	AC	ET	1h00	0,4		
								Travail maison 2						
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
TC1BBM1B	EC	Initiation à Saint Thomas d'Aquin		0,3		CCI	CM 12							
								Travail maison 1 (Licence EAD)						
								Pour les étudiants de la licence en Enseignement à Distance (EAD), le travail maison est à rendre en décembre 2025. Les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison (DU Ordre des Prêcheurs)						
								Pour les étudiants inscrits au DU Ordre des Prêcheurs	SC	PE	1h00	1		
	UE	UE 2 - Sciences bibliques - S2	6	2		CCI								
TC1BBM2A	EC	Littérature et théologie pauliniennes		0,4		CCI	CM 12							
								Travail maison 3						
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
TC1BBM2B	EC	TD d'Ancien Testament		0,3		CCI	TD 12							
								Travail maison 1						
								A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
								Travail maison 2						
								A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
TC1BBM2C	EC	Le Pentateuque : présentation générale et étude de textes. Cours et TD		0,3		CCI	CI 24							
								ECrit terminal	AC	ET	1h00	0,3		
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale - S2	3	1		CCI								
TC1BBM3A	EC	Philosophie patristique		0,4		CCI	CM 12							
								Travail maison 1						
								A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
TC1BBM3B	EC	Histoire de la philosophie médiévale		0,6		CCI	CM 24							
								ECrit terminal (licence EAD)						
								Épreuve terminale pour les étudiants de la licence en	AC	ET	2h00	0,4		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Enseignement à Distance (EAD). Travail maison 2 (licence EAD) Pour les étudiants de la licence en Enseignement à Distance (EAD), le travail maison est à rendre en avril 2026. Les dates seront précisées sur Moodle. Travail maison (DU Ordre des Prêcheurs) Pour les étudiants inscrits au DU Ordre des Prêcheurs	SC	PE	0h00	0,2		
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église - S2	3	1		CCI								
TC1BBM4A	EC	Histoire du christianisme antique (IVe - VIIe siècle)		1		CCI	CM 24	Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4		
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
	UE	UE 5 - Langues anciennes ou méthodologie EAD - S2	3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BDM5A	EC	Méthodologie spécifique de l'eàd. TD (étudiant primo-entrant)		1		CCI	TD 24	Entretien terminal	AC	EO	0h20	0,3		
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75		
								Travaux maison (4) 4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.	AC	PE	0h00	0,25		
Choisir 2 élément(s)														
	BLOC	Grec				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24							
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24							
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Hébreu				CCI								
Choisir 1 élément(s)														

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24							
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24							
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Latin				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24							
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24							
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24							
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques	3	1		CCI								
TC1BBM6A	EC	Iconographie chrétienne		0,5		CCI	CM 12	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,5		
Choisir 1 élément(s)														
TC1BBM6B	EC	TD d'architecture chrétienne		0,5		CCI	TD 12	Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,5		
TC1BBM6C	EC	Projet interdisciplinaire		0,5		CCI	CM 12	Travail maison 2 Échéance selon la nature du projet. Les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,5		
	UE	UE 7 - Langue vivante étrangère - S2	3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
Semestre S2 : TC1BBM7A / Semestre S4 : TC1BDM7A / Semestre S6 : TC1BFM7A	EC	Langue vivante étrangère - Allemand - SP		1		CCI	TD 12	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
Semestre S2 : TC1BBM7B / Semestre S4 : TC1BDM7B / Semestre S6 : TC1BFM7B	EC	Langue vivante étrangère - Anglais - SP		1		CCI	TD 12	Epreuve terminale Si l'étudiant est inscrit en L-S2 ou en L-S4 : l'épreuve terminale est un oral terminal d'une durée de 20 minutes avec un coefficient de 0,4. Si l'étudiant est inscrit en L-S6 : l'épreuve terminale est un écrit terminal d'une durée d'1 heure avec un coefficient de 0,4.	AC	EO	0h20	0,4		
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison 2	SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
Semestre S2 : TC1BBM7C / Semestre S4 : TC1BDM7C / Semestre S6 : TC1BFM7C	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)		1		CCI		Oral terminal Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.						
								AC	EO	0h20	0,4			
								Travail maison 1 Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.						
								SC	PE	0h00	0,3			
								Travail maison 2 Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.						
								SC	PE	0h00	0,3			
	UE	UE 8 - Méthodologie - S2	6	2		CCI								
TC1BBM8A	EC	Méthodologie philosophique. TD		0,4		CCI	TD 24							
								Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								SC	PE	0h00	0,4			
TC1BBM8B	EC	Méthodologie générale en théologie catholique. TD		0,6		CCI	TD 24							
								Oral terminal Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.						
								AC	EO	0h20	0,3			
								SC	PE	0h00	0,3			
Enseignement(s) facultatif(s)														
	UE	UE 30+ - Enseignements d'ouverture		1		CCI								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Pour la Licence de Théologie catholique en enseignement à distance (EAD), l'étalement des études est prévu de manière organique en raison de l'annualisation des semestres : chaque semestre est étalé sur une année universitaire de septembre à juin. L'annualisation des semestres au sein de la modalité de l'enseignement à distance est une adaptation pédagogique qui prend en compte les situations personnelles des étudiants (notamment leurs engagements professionnels à temps plein) et leur permet de ne réaliser qu'un seul semestre par année.

Les étudiants gardent la possibilité de s'inscrire pédagogiquement aux 2 semestres de leur année de Licence, après échange avec le responsable pédagogique et ayant mesuré la charge de travail que les 2 semestres représentent.

La modalité de l'enseignement à distance permet d'obtenir une Licence en théologie catholique sur une période de 3 à 6 ans, en adéquation avec le projet d'études des étudiants et ainsi que la modalité le prévoit et l'organise.

Motivation de la règle additionnelle :

- Prise en compte du projet d'études des étudiants
- Accompagnement individualisé des étudiants
- Profil spécifique de nos étudiants (reprise d'études, étudiants salariés)

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dans le cadre de la modalité de l'enseignement à distance, l'assiduité est contrôlée de manière spécifique : en cas de baisse d'activité sur la plateforme Moodle ou en cas de non-remise des devoirs intermédiaires sans convocation (TM – travail maison), les étudiants seront contactés en vue d'un accompagnement pédagogique spécifique, à leur initiative ou à l'initiative du responsable pédagogique.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

L'enseignement à distance permet un rythme de travail adapté à chaque étudiant : il a accès aux cours 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il peut s'organiser comme il veut et comme il le peut en fonction de ses autres impératifs. Les impératifs académiques sont les dates de rendu des travaux Maison et les épreuves terminale en fin d'année. L'assiduité peut facilement être mesurée en fonction des retours des travaux maison et de la présence aux épreuves terminales

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 crédits ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 crédits ECTS par semestre ou 60 crédits ECTS par année d'inscription. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

- Prise en compte du projet d'études des étudiants
- Accompagnement individualisé des étudiants
- Profil spécifique de nos étudiants (reprise d'études, étudiants salariés)

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE à l'exception des coefficients des épreuves des langues anciennes :

- 0,75 pour l'oral terminal qui est l'épreuve déterminante réellement évaluative pour cette matière et préparée avec l'étudiant tout au long de l'année
- 0,25 pour la moyenne des tests réalisés régulièrement tout au long de l'année.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

L'apprentissage des langues anciennes suppose un travail régulier qui doit être mesuré par de multiples évaluations intermédiaires faites à la maison. Seule l'évaluation terminale permet d'évaluer réellement le niveau d'un étudiant pour déterminer s'il peut passer au niveau supérieur.

Les épreuves en cours de semestre sont dites « sans convocation » (de type B), et les épreuves terminales (et les épreuves de langues anciennes) sont appelées « avec convocation » (de type A).

Les sessions d'épreuves terminales interviennent à la fin de l'année académique et ont lieu à Strasbourg. Elles sont proposées deux fois, lors de deux sessions identiques, durant la 2^e quinzaine du mois de mai et durant la 2^e quinzaine du mois de juin (sauf contraintes du calendrier). La seconde session est un élément du dispositif « seconde chance ».

Les 1^{res}, 2^{es} (voire 3^{es}) épreuves sont proposées au cours de l'année académique et sont réalisées « à distance ». Elles sont annoncées et sont « sans convocation ». Les dates d'échéance des 1^{res}, 2^{es} (voire 3^{es}) épreuves sont fixées de manière régulière, de façon à équilibrer l'effort des étudiants sur toute la durée du semestre annualisé et à favoriser un apprentissage dans la durée. Elles sont annoncées avec les dates des épreuves terminales, par l'intermédiaire du Guide pédagogique et par d'autres moyens.

Les 1^{res} épreuves sont proposées entre le 1^{er} novembre et le 25 janvier. Les 2^{es} (voire les 3^{es}) épreuves sont proposées entre le 1^{er} février et le 15 avril.

Motivation de la règle additionnelle :

L'évaluation continue intégrale est un moyen de suivre les progrès de l'étudiant. Les différentes dates d'échéances ainsi que les épreuves terminales permettent à l'étudiant de répartir son travail sur l'année de manière cohérente, organisée et régulière.

Le dispositif « seconde chance »

Le dispositif « seconde chance » a pour objectif de favoriser de façon spécifique l'accompagnement pédagogique personnalisé qui est la clef de voûte de la formation. Il vise ainsi à soutenir la progression des étudiants dont le travail n'a pas atteint la moyenne. Un tel dispositif cherche à :

1. lutter contre le décrochage des étudiants ;
2. s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
3. responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
4. inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle.

Le principe de la seconde chance s'applique de deux manières :

- pour les TM1 qui ont obtenu une note strictement inférieure à 10/20, l'étudiant a la possibilité d'améliorer sa note, à la condition d'avoir remis le TM1 dans le délai prévu et de solliciter la seconde chance auprès de l'enseignant concerné, dans la semaine suivant la correction des copies. Un sujet de seconde chance sera alors fourni à l'étudiant qui devra être rendu dans un délai d'une semaine maximum après avoir reçu le second sujet. Selon la qualité du TM, la note sera alors réévaluée en cas de progression. Si le TM rendu ne répond pas aux exigences, la note restera en l'état. Seuls les TM1 sont concernés par la seconde chance.
- la 2^{nde} session des épreuves terminales permet de présenter à nouveau une épreuve de type A pour une UE qui n'a pas été validée lors de la 1^{re} session et seulement si l'UE n'a pas été validée.

Motivation de la règle additionnelle :

Le principe de la seconde chance est un soutien apporté à la réussite étudiante :

- lutter contre le décrochage des étudiants ;
- s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
- responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
- inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Théologie catholique en enseignement à distance

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Théologie systématique - S3	6	2		CCI							
TC1BCM1A	EC	Christologie dogmatique		0,4		CCI	CM 24						
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4	
							CM 12						
TC1BCM1B	EC	Le Dieu des chrétiens		0,3		CCI							
								Travail maison 1					
								A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
							CM 24						
								Travail maison 2 (Licence EAD)					
								Pour les étudiants de la licence en Enseignement à Distance (EAD), le travail maison est à rendre en février 2026. Les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
TC1BCM1C	EC	Théologie trinitaire		0,3		CCI							
								Travail maison (DU Ordre des Prêcheurs)					
								Pour les étudiants inscrits au DU Ordre des Prêcheurs	SC	PE	1h00	1	
	UE	UE 2 - Sciences bibliques - S3	3	1		CCI							
							CM 24						
TC1BCM2A	EC	Les évangiles synoptiques		1		CCI							
								Travail maison 1					
								QCM en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	QC	0h00	0,3	
								Travail maison 2					
								A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4	
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale - S3	6	2		CCI							
							CM 24						
								Ecrit terminal (licence EAD)					
								Épreuve terminale pour les étudiants de la licence en Enseignement à Distance (EAD).	AC	ET	2h00	0,3	
TC1BCM3A	EC	Anthropologie philosophique		0,3		CCI							
								Travail maison (DU Ordre des Prêcheurs)					
								Pour les étudiants inscrits au DU Ordre des Prêcheurs	SC	PE	1h00	1	
TC1BCM3B	EC	Histoire de la philosophie moderne et contemporaine		0,3		CCI	CM 24						
								Travail maison 1	SC	PE	0h00	0,3	

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.						
TC1BCM3C	EC	L'agir humain		0,3		CCI	CM 12							
								Travail maison 2 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
	UE	UE 4 - Histoire de l'Eglise - S3	3	1		CCI								
TC1BCM4A	EC	Histoire de l'Eglise médiévale : Haut Moyen Âge (VIIe - XIe siècle)		1		CCI	CM 24							
								Ecrit terminal A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
	UE	UE 5 - Langues anciennes ou méthodologie EAD - S3	3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BCM5A	EC	Méthodologie spécifique de l'eàd. TD (étudiant primo-entrant)		1		CCI	TD 24							
								Entretien terminal A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.						
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.						
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36							
								Oral terminal 4 travaux maison obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.						
								Travail maison (4) 4 travaux maison obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.						
Choisir 2 élément(s)														
	BLOC	Grec				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BRM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24							
TC1BRM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24							
TC1BRM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Hébreu				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BRM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24							
TC1BRM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24							
TC1BRM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Latin				CCI								
Choisir 1 élément(s)														

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TC1BRM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24							
TC1BRM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24							
TC1BRM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24							
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques - S3	6	1		CCI								
TC1BCM6A	EC	Le droit canonique dans la vie de l'Eglise		0,25		CCI	CM 12	Ecrit terminal	AC	ET	1h00	0,25		
TC1BCM6B	EC	Théologie spirituelle		0,25		CCI	CM 12	Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,25		
TC1BCM6C	EC	TD de droit canonique		0,25		CCI	TD 12	Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,25		
TC1BCM6D	EC	Théologie du mariage		0,25		CCI	CM 12	Travail maison 3 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,25		
	UE	UE 7 - Langue vivante étrangère - S3	3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
Semestre S1 : TC1BAM7A / Semestre S3 : TC1BCM7A / Semestre S5 : TC1BEM7A	EC	Langue vivante étrangère - Allemand - SI (EAD)		1		CCI	TD 12	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
Semestre S1 : TC1BAM7B / Semestre S3 : TC1BCM7B / Semestre S5 : TC1BEM7B	EC	Langue vivante étrangère - Anglais - SI (EAD)		1		CCI	TD 12	Epreuve terminale Si l'étudiant est inscrit en L-S1 : l'épreuve terminale est un écrit terminal d'une durée d'1 h avec un coefficient de 0,4 Si l'étudiant est inscrit en L-S3 ou en L-S5 : l'épreuve terminale est un oral terminal d'une durée de 20 minutes avec un coefficient de 0,4	AC	A	0h00	0,4		
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
								Travail maison 2	SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
Semestre S1 : TC1BAM7C / Semestre S3 : TC1BCM7C / Semestre S5 : TC1BEM7C	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)		1		CCI		Oral terminal Selon les modalités et les validations de la formation choisie.						
								AC EO 0h20 0,4						
								Travail maison 1 Selon les modalités et les validations de la formation choisie.						
								SC PE 0h00 0,3						
								Travail maison 2 Selon les modalités et les validations de la formation choisie.						
								SC PE 0h00 0,3						
Enseignement(s) facultatif(s)														
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture		1		CCI								

Semestre 4 - Théologie catholique en enseignement à distance

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Théologie systématique - S4	3	1		CCI							
TC1BDM1A	EC	Sotériologie		0,4		CCI	CM 24						
							CM 12	Ecrit terminal AC ET 2h00 0,4					
TC1BDM1B	EC	Les sacrements de l'initiation		0,6		CCI		Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,3					
								Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,3					
	UE	UE 2 - Sciences bibliques - S4	6	2		CCI							
TC1BDM2A	EC	Prophétisme et livres prophétiques dans la Bible		0,4		CCI	CM 24						
							TD 24	Ecrit terminal AC ET 2h00 0,4					
TC1BDM2B	EC	TD de Nouveau Testament : études de textes des évangiles synoptiques		0,6		CCI		Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,3					
								Travail maison 2 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,3					
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale - S4	6	2		CCI							
TC1BDM3A	EC	Philosophie morale et politique		0,25		CCI	CM 12						
							CM 12	Ecrit terminal AC ET 2h00 0,25					
TC1BDM3B	EC	Éthique des vertus		0,25		CCI		Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,25					
							TD 12						
TC1BDM3C	EC	TD d'éthique : la conscience morale		0,25		CCI		Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,25					
							CM 12						
TC1BDM3D	EC	Philosophie de la nature		0,25		CCI		Travail maison 3 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle. SC PE 0h00 0,25					
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église - S4	3	1		CCI							
TC1BDM4A	EC	Histoire de l'Église médiévale en Occident : XIe - XVe siècle. Cours et TD		0,6		CCI	CI 24						
								Travail maison 1 - QCM SC QC 0h00 0,3					

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								QCM en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.						
								Travail maison 2 - QCM QCM en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	QC	0h00	0,3		
TC1BDM4B	EC	Histoire de l'Eglise moderne. Cours et TD		0,4		CCI	CI 24							
	UE	UE 5 - Langues anciennes ou méthodologie EAD - S4	3	1		CCI		Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BDM5A	EC	Méthodologie spécifique de l'eàd. TD (étudiant primo-entrant)		1		CCI	TD 24	Entretien terminal	AC	EO	0h20	0,3		
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75		
								Travaux maison (4) 4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.	AC	PE	0h00	0,25		
		Choisir 2 élément(s)												
	BLOC	Grec				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24							
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24							
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Hébreu				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24							
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24							
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Latin				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24							
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24							
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24							
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques - S4	3	1		CCI								
							CI 24							
TC1BDM6A	EC	Histoire de la liturgie. Cours et TD		0,6		CCI		Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,3		
								Travail maison 2 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1BDM6B	EC	Théologie pratique et pastorale		0,3		CCI	CM 24						
							Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
UE UE 7 - Langue vivante étrangère - S4			3	1		CCI							
Choisir 1 élément(s)													
Semestre S2 : TC1BBM7A / Semestre S4 : TC1BDM7A / Semestre S6 : TC1BFM7A	EC	Langue vivante étrangère - Allemand - SP		1		CCI	TD 12						
							Oral terminal A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	AC	EO	0h20	0,4		
							Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
							Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
Semestre S2 : TC1BBM7B / Semestre S4 : TC1BDM7B / Semestre S6 : TC1BFM7B	EC	Langue vivante étrangère - Anglais - SP		1		CCI	TD 12						
							Epreuve terminale Si l'étudiant est inscrit en L-S2 ou en L-S4 : l'épreuve terminale est un oral terminal d'une durée de 20 minutes avec un coefficient de 0,4. Si l'étudiant est inscrit en L-S6 : l'épreuve terminale est un écrit terminal d'une durée d'1 heure avec un coefficient de 0,4.	AC	EO	0h20	0,4		
							Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
							Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
Semestre S2 : TC1BBM7C / Semestre S4 : TC1BDM7C / Semestre S6 : TC1BFM7C	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)		1		CCI							
							Oral terminal Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.	AC	EO	0h20	0,4		
							Travail maison 1 Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.	SC	PE	0h00	0,3		
							Travail maison 2 Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.	SC	PE	0h00	0,3		
UE UE 8 - Professionnalisation et spécialisation - S4			3	1		CCI							
TC1BDM8A	EC	Stage de professionnalisation ou Portfolio ou Projet personnel		0,6		CCI	TD 24						
							Travail maison 2	SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								Entretien terminal	AC	EO	0h20	0,3		
Choisir 1 élément(s)														
TC1BDM8B	EC	PIX : Compétences numériques		0,4		CCI	TD 12							
								Certification	SC	A	1h00	0,4		
TC1BDM8C	EC	Projet interdisciplinaire		0,4		CCI	CM 12							
								Travail maison 1						
								Selon l'échéance du projet, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
Enseignement(s) facultatif(s)														
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture		1		CCI								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières durant deux années universitaires). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 5 - Droit canonique

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC23EM1A	UE	UE 1 - Langues vivantes étrangères - S5	3	3		CCI	TD 24						
	EC	LVE (au choix), Latin canonique obligatoire		1	CCI	TD 24							
						Travail maison	SC	PE	0h00	0,5			
						Oral terminal	AC	EO	0h30	0,5			
TC23EM2A	UE	UE 2 - Méthodologie de recherche universitaire - S5	3	3		CCI	TD 12						
	EC	Méthodologie de recherche universitaire - S5		1	CCI	TD 12							
						Evaluation des TM2 Évaluation de l'application des Méthodologies de travail universitaire (MTU) aux TM2. La note du L-S5 UE2 sera la moyenne des notes MTU des UE3, UE4, UE5 et UE6.	SC	A	0h00	1			
	UE	UE 3 - Histoire des sources du droit canonique - S5	3	3	CCI	CI 48							
						Travail maison 1 TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,1			
						Travail maison 2 TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,4			
						Oral terminal O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.	AC	EO	0h30	0,5			
TC23EM3A	EC	Histoire des sources du droit canonique oriental - S5		1	CCI	CI 24							
TC23EM3B	EC	Histoire des sources du droit canonique occidental - S5		1	CCI	CI 24							
	UE	UE 4 - Normes générales - S5	6	6	CCI	CI 48							
						Travail maison 1 TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,1			
						Travail maison 2 TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,4			
						Oral terminal O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE	AC	EO	0h30	0,5			

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.						
TC23EM4A	EC	Normes générales (1) - S5		1		CCI	CI 24							
TC23EM4B	EC	Normes générales (2) - S5		1		CCI	CI 24							
							CI 48							
	UE	UE 5 - Droit sacramentaire (1) - S5	6	6		CCI		Travail maison 1 TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.						
Travail maison 2 TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.														
Oral terminal O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.														
TC23EM5A	EC	Les sacrements de l'initiation - S5		1		CCI	CI 24							
TC23EM5B	EC	La pénitence et l'onction des malades - S5		1		CCI	CI 24							
							CI 48							
	UE	UE 6 - Procédures et sanctions - S5	6	6		CCI		Travail maison 1 TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.						
Travail maison 2 TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.														
Oral terminal O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.														
TC23EM6A	EC	Procédures - S5		1		CCI	CI 24							
TC23EM6B	EC	Sanctions - S5		1		CCI	CI 24							
	UE	UE 7 - UE d'ouverture - S5	3	3		CCI		Evalutation Validation selon les modalités de la composante où le cours est pris						
	EC	Choix libre à prendre dans l'offre de formation de théologie catholique				CCI								

Semestre 6 - Droit canonique

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
TC23FM1A	UE	UE 1 - Langues vivantes étrangères - S6	3	3		CCI	TD 24														
	EC	LVE (au choix), Latin canonique obligatoire		1		CCI	TD 24														
								Oral terminal	AC	EO	0h30	0,5									
								Travail maison 1	SC	PE	0h00	0,5									
TC23FM2A	UE	UE 2 - Méthodologie de recherche universitaire - S6	3	3		CCI	TD 12														
	EC	Méthodologie de recherche universitaire - S6		1		CCI	TD 12														
								Evaluation des TM2 Évaluation de l'application des Méthodologies de travail universitaire (MTU) aux TM2. La note du L-S6 UE2 sera la moyenne des notes MTU des UE3, UE4 et UE5.	SC	A	0h00	1									
TC23FM3A	UE	UE 3 - Droit canonique oriental - S6	6	6		CCI	CI 48														
								Travail maison 1 TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,1									
								Travail maison 2 TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,4									
								Oral terminal O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.	AC	EO	0h30	0,5									
TC23FM3A	EC	La codification du droit canonique oriental - S6		1		CCI	CI 24														
TC23FM3B	EC	Introduction au Code des canons des Églises orientales - S6		1		CCI	CI 24														
							CM 24														
							TD 12														
								Travail maison 1 TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,1									
UE		UE 4 - Communautés ecclésiales - S6	6	6		CCI															
								Travail maison 2 TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.	SC	PE	0h00	0,4									
								Oral terminal O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE	AC	EO	0h30	0,5									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.												
TC23FM4A	EC	L'autorité suprême - S6		1		CCI	CI 24													
TC23FM4B	EC	Les Églises particulières - S6		1		CCI	CI 24													
TC23FM4C	EC	Les associations dans l'Église - S6		1		CCI	CI 24													
							CI 48													
								Travail maison 1												
								TM1, Travail maison 1, porte sur une matière de l'UE définie à l'avance à raison de 0,10 de la note globale de l'UE.												
								SC	PE	0h00	0,1									
								Travail maison 2												
								TM2, Travail maison 2, porte sur l'une ou l'autre matière de l'UE à raison de 0,4 de la note globale de l'UE.												
								SC	PE	0h00	0,4									
								Oral terminal												
								O, Oral terminal, porte sur toutes les matières de l'UE à raison de 0,5 de la note globale de l'UE.												
								AC	EO	0h30	0,5									
TC23FM5A	EC	Le mariage - S6		1		CCI	CI 24													
TC23FM5B	EC	Procédures matrimoniales - S6		1		CCI	CI 24													
	UE	UE 6 - Préparation aux professions canoniques - S6	3	3		CCI	TD 24													
							CI 24													
TC23FM6A	EC	Jurisprudence canonique matrimoniale - S6		0,5		CCI	CI 24													
								Oral	AC	EO	0h30	0,5								
TC23FM6B	EC	Stage en administration d'Église ou portfolio de compétences - S6		0,5		CCI	TD 24													
								Rapport de stage	SC	R	0h00	0,5								
								Evaluation												
								Validation selon les modalités de la composante où le cours est pris												
								AC	A											
		Choisir 1 élément(s)																		
EC		Choix libre à prendre dans l'offre de formation de théologie catholique				CCI														
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
	UE	UE 30+ Prospective professionnelle				CT														
							TD 24													
								Oral												
								Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.												
								AC	EO	0h20	0,5									
								Contrôle continu												
								Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie												
								SC	PE		0,5									
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI														

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.
								catholique année B, semestre 2 UE 8.									

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Pour la Licence de Théologie catholique en enseignement à distance (EAD), l'étalement des études est prévu de manière organique en raison de l'annualisation des semestres : chaque semestre est étalé sur une année universitaire de septembre à juin. L'annualisation des semestres au sein de la modalité de l'enseignement à distance est une adaptation pédagogique qui prend en compte les situations personnelles des étudiants (notamment leurs engagements professionnels à temps plein) et leur permet de ne réaliser qu'un seul semestre par année.

Les étudiants gardent la possibilité de s'inscrire pédagogiquement aux 2 semestres de leur année de Licence, après échange avec le responsable pédagogique et ayant mesuré la charge de travail que les 2 semestres représentent.

La modalité de l'enseignement à distance permet d'obtenir une Licence en théologie catholique sur une période de 3 à 6 ans, en adéquation avec le projet d'études des étudiants et ainsi que la modalité le prévoit et l'organise.

Motivation de la règle additionnelle :

- Prise en compte du projet d'études des étudiants
- Accompagnement individualisé des étudiants
- Profil spécifique de nos étudiants (reprise d'études, étudiants salariés)

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dans le cadre de la modalité de l'enseignement à distance, l'assiduité est contrôlée de manière spécifique : en cas de baisse d'activité sur la plateforme Moodle ou en cas de non-remise des devoirs intermédiaires sans convocation (TM – travail maison), les étudiants seront contactés en vue d'un accompagnement pédagogique spécifique, à leur initiative ou à l'initiative du responsable pédagogique.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

L'enseignement à distance permet un rythme de travail adapté à chaque étudiant : il a accès aux cours 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il peut s'organiser comme il veut et comme il le peut en fonction de ses autres impératifs. Les impératifs académiques sont les dates de rendu des travaux Maison et les épreuves terminale en fin d'année. L'assiduité peut facilement être mesurée en fonction des retours des travaux maison et de la présence aux épreuves terminales

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 crédits ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 crédits ECTS par semestre ou 60 crédits ECTS par année d'inscription. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

- Prise en compte du projet d'études des étudiants
- Accompagnement individualisé des étudiants
- Profil spécifique de nos étudiants (reprise d'études, étudiants salariés)

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE à l'exception des coefficients des épreuves des langues anciennes :

- 0,75 pour l'oral terminal qui est l'épreuve déterminante réellement évaluative pour cette matière et préparée avec l'étudiant tout au long de l'année
- 0,25 pour la moyenne des tests réalisés régulièrement tout au long de l'année.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

L'apprentissage des langues anciennes suppose un travail régulier qui doit être mesuré par de multiples évaluations intermédiaires faites à la maison. Seule l'évaluation terminale permet d'évaluer réellement le niveau d'un étudiant pour déterminer s'il peut passer au niveau supérieur.

Les épreuves en cours de semestre sont dites « sans convocation » (de type B), et les épreuves terminales (et les épreuves de langues anciennes) sont appelées « avec convocation » (de type A).

Les sessions d'épreuves terminales interviennent à la fin de l'année académique et ont lieu à Strasbourg. Elles sont proposées deux fois, lors de deux sessions identiques, durant la 2^e quinzaine du mois de mai et durant la 2^e quinzaine du mois de juin (sauf contraintes du calendrier). La seconde session est un élément du dispositif « seconde chance ».

Les 1^{res}, 2^{es} (voire 3^{es}) épreuves sont proposées au cours de l'année académique et sont réalisées « à distance ». Elles sont annoncées et sont « sans convocation ». Les dates d'échéance des 1^{res}, 2^{es} (voire 3^{es}) épreuves sont fixées de manière régulière, de façon à équilibrer l'effort des étudiants sur toute la durée du semestre annualisé et à favoriser un apprentissage dans la durée. Elles sont annoncées avec les dates des épreuves terminales, par l'intermédiaire du Guide pédagogique et par d'autres moyens.

Les 1^{res} épreuves sont proposées entre le 1^{er} novembre et le 25 janvier. Les 2^{es} (voire les 3^{es}) épreuves sont proposées entre le 1^{er} février et le 15 avril.

Motivation de la règle additionnelle :

L'évaluation continue intégrale est un moyen de suivre les progrès de l'étudiant. Les différentes dates d'échéances ainsi que les épreuves terminales permettent à l'étudiant de répartir son travail sur l'année de manière cohérente, organisée et régulière.

Le dispositif « seconde chance »

Le dispositif « seconde chance » a pour objectif de favoriser de façon spécifique l'accompagnement pédagogique personnalisé qui est la clef de voûte de la formation. Il vise ainsi à soutenir la progression des étudiants dont le travail n'a pas atteint la moyenne. Un tel dispositif cherche à :

1. lutter contre le décrochage des étudiants ;
2. s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
3. responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
4. inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle.

Le principe de la seconde chance s'applique de deux manières :

- pour les TM1 qui ont obtenu une note strictement inférieure à 10/20, l'étudiant a la possibilité d'améliorer sa note, à la condition d'avoir remis le TM1 dans le délai prévu et de solliciter la seconde chance auprès de l'enseignant concerné, dans la semaine suivant la correction des copies. Un sujet de seconde chance sera alors fourni à l'étudiant qui devra être rendu dans un délai d'une semaine maximum après avoir reçu le second sujet. Selon la qualité du TM, la note sera alors réévaluée en cas de progression. Si le TM rendu ne répond pas aux exigences, la note restera en l'état. Seuls les TM1 sont concernés par la seconde chance.
- la 2nde session des épreuves terminales permet de présenter à nouveau une épreuve de type A pour une UE qui n'a pas été validée lors de la 1^{re} session et seulement si l'UE n'a pas été validée.

Motivation de la règle additionnelle :

Le principe de la seconde chance est un soutien apporté à la réussite étudiante :

- lutter contre le décrochage des étudiants ;
- s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
- responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
- inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 5 - Théologie catholique en enseignement à distance

Nature : Semestre

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 1 - Théologie systématique - S5	6	2		CCI								
TC1BEM1A	EC	Les sacrements : perspective générale		0,2		CCI	CM 12							
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
TC1BEM1B	EC	L'eucharistie		0,2		CCI	CM 12							
								Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
TC1BEM1C	EC	Pneumatologie et doctrine de la grâce		0,4		CCI	CM 24							
								Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4		
TC1BEM1D	EC	TD de théologie systématique		0,2		CCI	TD 12							
								Travail maison 3 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
	UE	UE 2 - Sciences bibliques - S5	3	1		CCI								
TC1BEM2A	EC	Introduction aux Psaumes		0,3		CCI	CM 12							
								Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
TC1BEM2B	EC	Exégèse d'un corpus du Nouveau Testament		0,7		CCI	CM 12							
								Oral terminal Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle	AC	EO	0h20	0,4		
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale - S5	6	2		CCI								
TC1BEM3A	EC	Éléments d'éthique sociale et familiale		1		CCI	CM 36							
								Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
								Travail maison 2a A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
								Travail maison 2b A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4		
								Ecrit terminal L'étudiant qui a la moyenne aux TM (10/20 ou plus) a validé le cours et ne se	AC	ET	2h00	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								présente pas à l'épreuve terminale. S'il n'a pas eu la moyenne aux TM, il peut se présenter à l'épreuve terminale utilisée comme seconde chance. S'il ne se présente pas à l'épreuve terminale, il conserve la moyenne obtenue aux TM					
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église - S5	3	1		CCI							
TC1BEM4A	EC	Histoire de l'Église (premier XIXe siècle)		0,4		CCI	CM 12						
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.					
								SC	PE	0h00	0,4		
TC1BEM4B	EC	Les origines de la liturgie		0,6		CCI	CM 12						
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.					
								SC	PE	0h00	0,3		
								Oral terminal					
								AC	EO	0h20	0,3		
	UE	UE 5 - Langues anciennes - S5	3	1		CCI							
							TD 36						
								Oral terminal					
								AC	EO	0h20	0,75		
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI		Travail maison (4) 4 travaux maison obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.					
								AC	ET	0h00	0,25		
	Choisir 2 élément(s)												
	BLOC	Grec				CCI							
	Choisir 1 élément(s)												
TC1BRM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24						
TC1BRM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24						
TC1BRM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24						
	BLOC	Hébreu				CCI							
	Choisir 1 élément(s)												
TC1BRM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24						
TC1BRM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24						
TC1BRM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24						
	BLOC	Latin				CCI							
	Choisir 1 élément(s)												
TC1BRM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24						
TC1BRM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24						
TC1BRM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24						
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques - S5	6	2		CCI							
TC1BEM6A	EC	Théologie pratique et spiritualités		0,4		CCI	CM 24						
								Ecrit terminal					
								AC	ET	2h00	0,4		
TC1BEM6B	EC	Histoire des religions orientales		0,6		CCI	CM 12						
								Travail maison 1					
								SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.				
								A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle. Travail maison 2 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.										
								SC	PE	0h00	0,3							
UE UE 7 - Langue vivante étrangère - S5			3	1		CCI												
Choisir 1 élément(s)																		
Semestre S1 : TC1BAM7A / Semestre S3 : TC1BCM7A / Semestre S5 : TC1BEM7A	EC	Langue vivante étrangère - Allemand - SI (EAD)		1		CCI	TD 12											
								Oral terminal							AC	EO	0h20	0,4
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.							SC	PE	0h00	0,3
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.							SC	PE	0h00	0,3
Semestre S1 : TC1BAM7B / Semestre S3 : TC1BCM7B / Semestre S5 : TC1BEM7B	EC	Langue vivante étrangère - Anglais - SI (EAD)		1		CCI	TD 12											
								Epreuve terminale Si l'étudiant est inscrit en L-S1 : l'épreuve terminale est un écrit terminal d'une durée d'1 h avec un coefficient de 0,4							AC	A	0h00	0,4
								Si l'étudiant est inscrit en L-S3 ou en L-S5 : l'épreuve terminale est un oral terminal d'une durée de 20 minutes avec un coefficient de 0,4										
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.							SC	PE	0h00	0,3
Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.							SC	PE	0h00	0,3								
Semestre S1 : TC1BAM7C / Semestre S3 : TC1BCM7C / Semestre S5 : TC1BEM7C	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)		1		CCI												
								Oral terminal Selon les modalités et les validations de la formation choisie.							AC	EO	0h20	0,4
								Travail maison 1 Selon les modalités et les validations de la formation choisie.							SC	PE	0h00	0,3
								Travail maison 2 Selon les modalités et les validations de la formation choisie.							SC	PE	0h00	0,3
Enseignement(s) facultatif(s)																		

		Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 30+ - Enseignements d'ouverture			1	CCI								

Semestre 6 - Théologie catholique en enseignement à distance

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Théologie systématique - S6	3	1		CCI							
TC1BFM1A	EC	Christologie fondamentale : Jésus de Nazareth		0,4		CCI	CM 24						
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4	
TC1BFM1B	EC	L'eschatologie		0,6		CCI	CM 12						
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026 les dates seront précisées sur Moodle	SC	PE	0h00	0,3	
	UE	UE 2 - Sciences bibliques - S6	6	2		CCI		Oral terminal	AC	EO	0h20	0,3	
TC1BFM2A	EC	Exégèse d'un livre sapientiel		0,3		CCI	CM 12						
								Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
TC1BFM2B	EC	Étude d'un livre du Nouveau Testament		0,4		CCI	CM 24	Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4	
TC1BFM2C	EC	La Bible et les Pères : histoire de l'exégèse patristique		0,3		CCI	CM 24						
								Travail maison 2 A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale - S6	3	1		CCI							
TC1BFM3A	EC	Épistémologie et philosophie du langage		0,4		CCI	CM 10						
								Travail maison 1 A rendre en décembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,4	
TC1BFM3B	EC	Métaphysique		0,6		CCI	CM 20						
								Travail maison 2 A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église - S6	3	1		CCI		Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,3	
TC1BFM4A	EC	Histoire de l'Église de 1870 à nos jours. Cours et TD		1		CCI	CI 24						
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3	

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4		
	UE	UE 5 - Langues anciennes - S6	3	1		CCI								
							TD 36							
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75		
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI		Travaux maison (4)						
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.	AC	PE	0h00	0,25		
		Choisir 2 élément(s)												
	BLOC	Grec				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24							
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24							
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Hébreu				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24							
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24							
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24							
	BLOC	Latin				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24							
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24							
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24							
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques - S6	3	1		CCI								
		Choisir 2 élément(s)												
							CM 12							
TC1BFM6A	EC	Droit canonique - Le droit matrimonial		0,5		CCI		Travail maison 1						
								A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,3		
							CM 12							
TC1BFM6B	EC	Droit canonique - Les sacrements de l'initiation		0,5		CCI		Travail maison 2						
								A rendre en février 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
								Travail maison 3						
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
							CM 12							
TC1BFM6C	EC	Projet interdisciplinaire		0,5		CCI		Travail maison 2						
								Échéance selon la nature du projet.	SC	PE	0h00	0,5		
	UE	UE 7 - Langue vivante étrangère - S6	3	1		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
Semestre S2 : TC1BBM7A / Semestre S4 :	EC	Langue vivante étrangère - Allemand - SP		1		CCI	TD 12							
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Travail maison 1	SC	PE	0h00	0,3		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TC1BDM7A / Semestre S6 : TC1BFM7A								A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle. Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
							TD 12							
Semestre S2 : TC1BBM7B / Semestre S4 : TC1BDM7B / Semestre S6 : TC1BFM7B	EC	Langue vivante étrangère - Anglais - SP		1		CCI		Epreuve terminale Si l'étudiant est inscrit en L-S2 ou en L-S4 : l'épreuve terminale est un oral terminal d'une durée de 20 minutes avec un coefficient de 0,4. Si l'étudiant est inscrit en L-S6 : l'épreuve terminale est un écrit terminal d'une durée d'1 heure avec un coefficient de 0,4.						
								AC EO 0h20 0,4						
								Travail maison 1 A rendre en janvier 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								SC PE 0h00 0,3						
								Travail maison 2 A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								SC PE 0h00 0,3						
Semestre S2 : TC1BBM7C / Semestre S4 : TC1BDM7C / Semestre S6 : TC1BFM7C	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)		1		CCI		Oral terminal Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.						
								AC EO 0h20 0,4						
								Travail maison 1 Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.						
								SC PE 0h00 0,3						
								Travail maison 2 Selon les modalités et le calendrier de validation de la formation choisie.						
								SC PE 0h00 0,3						
UE UE 8 - Projet personnel ou professionnel - S6			3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1BFM8A	EC	Initiation à la recherche interdisciplinaire (cours et TD)		1		CCI	CI 24	Entretien terminal						
								AC EO 0h20 0,5						
								Travail maison 1 A rendre en novembre 2025, les dates seront précisées sur Moodle.						
								SC PE 0h00 0,5						
TC1BFM8B	EC	Stage de professionnalisation ou portfolio		1		CCI	TD 24	Travail maison 2						
								A rendre en avril 2026, les dates seront précisées sur Moodle.						
								SC PE 0h00 0,5						

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Entretien terminal	AC	EO	0h20	0,5		
	UE	UE 9 - Mémoire	3	1		CCI								
TC1BFM9A	EC	Mémoire de synthèse (galop d'essai au document préparatoire du mémoire de Master)		1		CCI	TD 12							
								Travail maison 2a						
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,5		
								Travail maison 2b						
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,2		
								Travail maison 2c						
								A rendre en mars 2026, les dates seront précisées sur Moodle.	SC	PE	0h00	0,3		
Enseignement(s) facultatif(s)														
	UE	UE 30+ - Enseignements d'ouverture		1		CCI								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE. Elle se prépare en trois années. Une année compte 2 semestres constitués d'UE (unité d'enseignement) correspondant à 60 crédits ECTS (30 par semestres). Pour valider la licence (6 semestres), l'étudiant doit obtenir 180 crédits ECTS.

Les cours de licence sont organisés en trois années : année A, année B et année C. Les étudiants suivent les mêmes cours et sont évalués selon des niveaux de compétences différents. Il est vivement conseillé de se reporter au référentiel de compétences publié sur la fiche formation.

L'année académique 2024-2025 correspond à l'année C. Les étudiants qui seraient en échec sur l'une ou l'autre UE pourront les valider par remédiation les années suivantes sans que le cours soit ouvert.

Année C	Année B	Année A
2024-2025	2025-2026	2026-2027

Motivation de la dérogation :

Il convient d'expliquer le fonctionnement de la licence en classe unique, et la rotation des contenus en fonction des années universitaires.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,

- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre A1 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre impair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE		UE 1 - Théologie systématique	6	2		CCI						
							CM 24					
EC		Herméneutique et rationalité théologiques en catholicisme		0,4		CCI		Oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4
							CM 24					
EC		Théologie de l'acte de foi : Écriture, Tradition et Magistère		0,6		CCI		Devoir sur table 1/2 Travail maison : commentaire de texte. 4ème semaine de cours.	SC	PE	1h00	0,3
								Devoir sur table 2/2 Devoir sur table : synthèse. 9ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3
UE		UE 2 - Sciences bibliques	3	1		CCI						
							CM 12					
EC		Histoire d'Israël		0,4		CCI		Ecrit terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,4
							CM 24					
EC		La Bible, de l'Ancien et du Nouveau Testament		0,6		CCI		Devoir sur table 1/2 4ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3
								Devoir sur table 2/2 Travail maison : étude de textes. 9ème semaine de cours.	SC	PE	1h00	0,3
UE		UE 3 - Philosophie et théologie morale	6	3		CCI						
							CM 24					
EC		Philosophie générale		0,4		CCI		écrit terminale Epreuve de fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,4
							CM 24					
EC		Histoire de la philosophie antique		0,3		CCI		Travail maison 8ème semaine de cours.	SC	PE		0,3
							CM 24					
EC		Théologie morale fondamentale		0,3		CCI		devoir sur table Un ou plusieurs exercices au cours du semestre pour évaluer l'acquisition progressive des compétences étendues.	SC	ET	0h20	0,3
UE		UE 4 - Histoire de l'Eglise	3	1		CCI						
							CM 24					
EC		Histoire du christianisme antique (Ier - IIIe siècle)		1		CCI		Travail maison Questionnaire (10 questions) à choix multiples avec deux questions ouvertes, portant sur les arguments des premières semaines de cours. 5ème semaine de cours.	SC	QC		0,3
								Travail maison	SC	PE		0,3

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Analyse et commentaire d'un texte en lien avec les arguments traités jusqu'à la 9e semaine de cours. 10ème semaine de cours.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	UE	UE 5 - Langues anciennes	3	1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SI)		1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
TC1ARM1A	EC	Grec 1			1	CCI	TD 36							
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
TC1ARM1B	EC	Grec 2			1	CCI	TD 36							
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
TC1ARM1C	EC	Grec 3			1	CCI	TD 24							
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SI)		1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
TC1ARM2A	EC	Hébreu 1			1	CCI	TD 36							
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
TC1ARM2B	EC	Hébreu 2			1	CCI	TD 36							
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
TC1ARM2C	EC	Hébreu 3			1	CCI	TD 24							
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3	
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.		AC	EO	0h20	0,4	
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SI)		1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1ARM3A	EC	Latin 1		1		CCI	TD 24							
								devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3	
								devoir sur table 2/2						
épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3									
oral terminal														
Epreuve de fin de semestre.		AC	EO	0h20	0,4									
TC1ARM3B	EC	Latin 2		1		CCI	TD 56							
								devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3	
								devoir sur table 2/2						
épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3									
oral terminal														
Epreuve de fin de semestre.		AC	EO	0h20	0,4									
UE		UE 6 - Autres disciplines spécifiques	6	1		CCI								
	EC	Notions fondamentales d'histoire des religions		0,7		CCI	CM 24							
								devoir sur table						
								Questions de cours et de réflexion. 4ème semaine de cours.		SC	ET	1h00	0,3	
Ecrit terminal														
Ecrit terminal : analyse de texte. Epreuve fin de semestre.		AC	ET	1h00	0,4									
	EC	Sociologie des religions		0,3		CCI	CM 12							
								Travail maison						
Questions relatives à la lecture d'extraits de textes en lien direct avec le contenu du cours. 11ème semaine de cours.		SC	PE	0h00	0,3									
UE		UE 7 - Langues vivantes étrangères	3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12							
								devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3	
								devoir sur table 2/2						
épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3									
oral terminal														
Fin de semestre.		AC	EO	0h20	0,4									
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12							
								devoir sur table ou travail maison 1/2						
épreuve au fil du semestre.		SC	ET	1h00	0,3									

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table ou travail maison 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Fin de semestre.						
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI								
Enseignement(s) facultatif(s)														
	UE	UE 30+ - Enseignements d'ouverture				CCI								

Semestre A2 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre pair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 1 - Théologie systématique	3	2		CCI								
							CM 24							
	EC	L'Église des chrétiens		0,7		CCI		Ecrit terminal Questions de cours. Epreuve fin de semestre.	AC	ET	1h00	0,4		
								Travail maison Explication de texte avec questions. 6ème semaine de cours.	SC	PE		0,3		
	EC	Initiation à Saint Thomas d'Aquin		0,3		CCI	CM 12	Travail maison Questions de cours et note de synthèse. 11ème semaine de cours.	SC	PE		0,3		
	UE	UE 2 - Sciences bibliques	6	1		CCI								
							CM 12							
	EC	Littérature et théologie pauliniennes		0,4		CCI		Travail maison Questions de cours et de réflexion sur un thème théologique. 8ème semaine de cours.	SC	PE		0,4		
	EC	Le Pentateuque : présentation générale et étude de textes. Cours et TD.		0,3		CCI	CI 24	Ecrit terminal Questions de cours. Epreuve fin de semestre.	AC	ET	1h00	0,3		
							TD 12							
	EC	TD d'Ancien Testament		0,3		CCI		Travail maison Travaux réguliers sur péricope (délimitation, étude du vocabulaire, champs lexicaux, plan, structure, contexte). Epreuve au fil du semestre.	SC	PE		0,3		
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale	3	2		CCI								
							CM 24							
	EC	Histoire de la philosophie médiévale		0,7		CCI		devoir sur table Evaluation sur le lexique philosophique médiévale (termes techniques, concepts clés, etc.). 5ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3		
								Ecrit terminal Commentaire analytique d'un passage issu d'un texte-source étudié en cours. A la lumière d'une question qui servira de clé de lecture au passage, le	AC	ET	2h00	0,4		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								candidat est invité à faire une analyse du texte permettant d'évaluer sa connaissance du lexique philosophique médiéval, sa manipulation des outils conceptuels, sa capacité de situer le passage dans un contexte doctrinal et historique précis et sa capacité de réflexion philosophique autonome. Epreuve de fin de semestre.						
	EC	Philosophie patristique		0,3		CCI	CM 12							
								Travail maison	SC	PE		0,3		
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église	3	1		CCI		9ème semaine de cours.						
							CM 24							
	EC	Histoire du christianisme antique (IVe - VIIe siècle)		1		CCI		Travail maison 1/2	SC	QC		0,3		
								Questionnaire (10 questions) à choix multiples avec deux questions ouvertes, portant sur les arguments des premières semaines de cours. 5ème semaine de cours.						
								Travail maison 2/2	SC	PE		0,3		
								Analyse et commentaire d'un texte en lien avec les arguments traités jusqu'à la 9e semaine de cours. 10ème semaine de cours.						
								Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
	UE	UE 5 - Langues anciennes	3	1		CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI								
		Choisir 1 élément(s)												
							TD 36							
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI		devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 36							
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI		devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24							

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques		3	1		CCI								
EC	Iconographie chrétienne			1		CCI	CM 12	oral terminal Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
Choisir 1 élément(s)														
EC	TD d'architecture chrétienne			1		CCI	TD 12							

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table QCM questions de cours. 5ème semaine de cours.	SC	QC	1h00	0,3		
	EC	Projet interdisciplinaire		1		CCI	CM 12	Travail maison	SC	ET		0,3		
	UE	UE 7 - Langues vivantes étrangères	3	1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI								
	UE	UE 8 - Méthodologie	6	1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
	BLOC	Méthodologie 1 : 1ère année de licence				CCI								
TC1ABM8A	EC	Méthodologie philosophique. TD		0,4		CCI	TD 24	devoir sur table Au fil du semestre.	SC	ET	2h00	0,4		
TC1ABM8B	EC	Méthodologie générale en théologie catholique. TD		0,3		CCI	TD 24	Oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,3		
TC1ABM8C	EC	Méthodologie bureautique (ErNesT, Moodle, traitement de texte, PIX). TD		0,3		CCI	TD 12	Devoir sur table Au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
	BLOC	Méthodologie 2 : 2e année de licence				CCI								
TC1ADM8A	EC	Stage de professionnalisation		0,6		CCI	TD 36	Rapport de stage Au fil du semestre.	SC	PE	0h00	0,3		
								Entretien collectif Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,3		
	Choisir 1 élément(s)													
TC1ADM8B	EC	PIX : Compétences numériques		0,4		CCI	TD 12	Certification En ligne, selon le programme.	SC	A	2h00	0,4		
TC1ADM8C	EC	Projet interdisciplinaire		0,4		CCI	CM 12	Travail maison Au fil du semestre.	SC	PE	1h00	0,4		
	BLOC	Méthodologie 3 : 3e année de licence				CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
TC1AFM8A	EC	Initiation à la recherche interdisciplinaire - S6		1		CCI	CI 24							

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Travail maison ou devoir sur table Devoir sur table ou travail maison. Au fil du semestre.	SC	PE	1h00	0,5		
								Entretien terminal Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,5		
TC1AFM8B	EC	Stage de professionnalisation ou Portfolio		1		CCI	TD 36	Rapport de stage ou Portfolio Au fil du semestre.	SC	PE	0h00	0,5		
								Entretien collectif Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,5		
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	Oral Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	AC	EO	0h20	0,5		
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5		
	UE	UE 9 - Mémoire et professionnalisation	3	1		CCI								
TC1AFM9A	EC	Mémoire de synthèse (galop d'essai au document préparatoire du mémoire de Master)		1		CCI	TD 12	Mémoire Epreuve fin de semestre.	AC	PE	0h00	0,5		
								Soutenance terminale Epreuve fin de semestre.	SC	EO	0h20	0,25		
								Mise en forme du document Epreuve fin de semestre.	SC	PE	0h00	0,25		
Enseignement(s) facultatif(s)														
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture				CCI								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{re} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la classe unique de Licence.

Motivation de la dérogation :

1. Accompagnement personnalisé des étudiants;
2. Accompagnement à la réussite
3. Prise en compte des situations variées des étudiants

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique. Des aménagements peuvent être accordés aux étudiants à profil spécifique pour les épreuves sans convocation (épreuves de type B) dans la limite des impératifs pédagogiques.

Motivation de la dérogation :

1. Accompagnement personnalisé des étudiants;
2. Accompagnement à la réussite
3. Prise en compte des situations variées des étudiants

Modalités d'accès et de progression

Depuis la rentrée 2024-2025 est mise en œuvre la classe unique de Licence. Les cours des trois années de Licence ne sont plus proposés simultanément, mais successivement. Les trois « promotions » de la Licence sont regroupées en une seule « classe », et les cours de la Licence sont proposés successivement une année après l'autre. Tous les

étudiants de la Licence mention théologie catholique, dans sa modalité présentielle, suivent ensemble les cours de la même année thématique et sont évalués selon des niveaux de compétences différents.

- Une « classe » désigne le regroupement de l'ensemble des étudiants de Licence. Elle est composée de trois « promotions ».
- Une « promotion » désigne les étudiants d'un même niveau administratif. La Licence compte habituellement trois niveaux (L1, L2, L3).
- Une « année thématique » désigne l'ensemble des cours d'une même année d'études (année thématique A, année thématique B, année thématique C) suivant la répartition suivante :

Année C	Année B	Année A
2024-2025	2025-2026	2026-2027
2027-2028	2028-2029	2029-2030 etc.

Le mouvement formatif qui conduit des notions simples vers les notions complexes est déployé de manière innovante et dynamique. Dans ce dispositif de la classe unique, dans une matière donnée, les notions de 1^{re} année sont abordées avec les notions plus complexes de 3^e année. Dans un même cours, durant le semestre, les approches introductives nécessaires aux étudiants primo-entrants sont étudiées conjointement avec les développements approfondis qu'attendent les étudiants plus avancés et particulièrement ceux qui, en 3^e année administrative, préparent leur entrée en Master.

Ainsi, la classe unique est composée des étudiants des 3 promotions inscrits dans différents années administratives (L1, L2, L3) qui suivent tous ensemble les cours d'une même année thématique (A, B, C) et sont évalués chacun en fonction des compétences attendues par son niveau d'études (L1, L2, L3).

Cinq UE dans chaque semestre sont concernées par cette rotation. En complément, certaines UE réunissent des enseignements qui sont hors rotation, à savoir l'UE5 de langues anciennes, l'UE7 de langues vivantes, et l'UE8 de méthodologie et professionnalisation (dans les semestres pairs). En dernière année, l'UE9 permet à l'étudiant de réaliser une synthèse réflexive de ses études de Licence et le prépare à entrer en Master.

La classe unique de Licence est rendue possible grâce à la mise en œuvre de la validation par compétences et d'une cellule d'accompagnement à la réussite.

La formation est organisée en année, semestres, et UE et structurée par blocs de compétences. La définition de blocs de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la Licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie. Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

La cellule accompagnement permet d'accompagner, centraliser et répondre aux demandes des étudiants et enseignants notamment dans l'organisation de séances de tutorat.

Il y a d'une part, des séances de tutorat fixes : elles sont inscrites dans l'emploi du temps et obligatoires à raison de 2h par semaine. Elles sont obligatoires au même titre que les travaux dirigés et les travaux pratiques et suivent les mêmes règles d'assiduité. Elles sont dédiées au travail collectif.

Il y a d'autre part, des séances suspendues de tutorat entre pairs : elles sont organisées entre pairs, sur demande individuelle ou collective. Un créneau de 4h par semaine est prévu dans l'emploi du temps. Les tuteurs peuvent organiser ces séances pour un étudiant ou pour toute la classe, en fonction des besoins exprimés.

Motivation de la dérogation :

1. Innovation pédagogique menée par la composante en lien avec l'IDIP et la politique d'établissement et le projet Include France 2030 "Inventer les cursus de Licence de demain"
2. Accompagnement des étudiants vers la réussite
3. Création d'un tutorat entre pairs
4. Développer la professionnalisation de la licence

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Motivation de la dérogation :

1. Accompagnement personnalisé des étudiants;
2. Accompagnement à la réussite
3. Prise en compte des situations variées des étudiants

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il est en remédiation dans le ou les semestres non validés tout en suivant les cours de l'année supérieure. L'ensemble des éléments pédagogiques suivis font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Dans le cadre de la classe unique de Licence et des cours donnés en rotation, les éléments pédagogiques en remédiation ne sont pas pris en compte dans le décompte de la somme totale des crédits ECTS. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la dérogation :

1. Innovation pédagogique menée par la composante en lien avec l'IDIP et la politique d'établissement et le projet Include France 2030 "Inventer les cursus de Licence de demain"
2. Accompagnement des étudiants vers la réussite
3. Création d'un tutorat entre pairs
4. Développer la professionnalisation de la licence

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

La cellule d'accompagnement organise également la remédiation pour les étudiants en situation d'échec à une ou plusieurs UE.

Un étudiant qui serait en échec sur une ou plusieurs UE pourra les valider par remédiation les années suivantes sans que le cours soit donné. Il peut s'appuyer sur les ressources de l'enseignement à distance que la Faculté de théologie catholique propose pour le même diplôme et sur le dispositif spécifique d'accompagnement et d'apprentissage mis en place. Ce dispositif articule des séances de tutorat par les pairs et des séances de travail en autonomie. Il accompagne et vérifie le rythme et la progression des apprentissages.

Dans le cadre de la rotation des cours de Licence, un étudiant n'ayant pas validé son année est autorisé à s'inscrire administrativement en année supérieure sans condition d'un nombre minimum de crédit ECTS acquis. Il s'inscrit également en remédiation dans les UE non acquises des semestres antérieurs. L'acquisition des éléments en remédiation est prioritaire. Dans le cadre de la rotation des cours de Licence, un étudiant peut être inscrit en 3^e année administrative même s'il n'a pas validé la 1^{re} année.

Les dispositions spécifiques de la remédiation sont l'objet d'un contrat pédagogique conclu chaque année entre l'étudiant et le responsable pédagogique de la formation. Seules les UE identifiées par le contrat pédagogique seront prises en compte l'année suivante par la remédiation.

Les modalités d'évaluation des UE en remédiation sont établies au moment de l'établissement du contrat pédagogique. Elles suivent les principes directeurs de l'évaluation continue intégrale, sans nécessairement reprendre les MCC définies pour l'UE. Elles sont adaptées au rythme de l'accompagnement mis en place par le tutorat.

Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Motivation de la règle additionnelle :

1. Innovation pédagogique menée par la composante en lien avec l'IDIP et la politique d'établissement et le projet Include France 2030 "Inventer les cursus de Licence de demain"
2. Accompagnement des étudiants vers la réussite
3. Création d'un tutorat entre pairs
4. Développer la professionnalisation de la licence

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Ainsi, dans le cadre spécifique de la classe unique de Licence, les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre. L'étudiant peut renoncer à cette conservation.

Motivation de la dérogation :

1. Innovation pédagogique menée par la composante en lien avec l'IDIP et la politique d'établissement et le projet Include France 2030 "Inventer les cursus de Licence de demain"
2. Accompagnement des étudiants vers la réussite
3. Création d'un tutorat entre pairs
4. Développer la professionnalisation de la licence

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu (à l'exception de l'UE8 en L3) pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

1. Innovation pédagogique menée par la composante en lien avec l'IDIP et la politique d'établissement et le projet Include France 2030 "Inventer les cursus de Licence de demain"
2. Accompagnement des étudiants vers la réussite
3. Création d'un tutorat entre pairs
4. Développer la professionnalisation de la licence

Le dispositif « seconde chance »

Le dispositif « seconde chance » a pour objectif de favoriser de façon spécifique l'accompagnement pédagogique personnalisé qui est la clef de voûte de la formation. Il vise ainsi à soutenir la progression des étudiants dont le travail n'a pas atteint la moyenne. Un tel dispositif cherche à :

1. lutter contre le décrochage des étudiants ;
2. s'assurer de l'acquisition de leurs connaissances et compétences ;
3. responsabiliser l'étudiant dans son parcours universitaire et scientifique ;
4. inscrire l'étudiant dans une progression pédagogique en vue de sa réussite universitaire et professionnelle.

Pour la Licence en théologie catholique dans sa modalité présentielle, le dispositif « seconde chance » se décline en deux temps, dans un délai de deux semaines après la tenue d'une épreuve :

- à l'issue de la correction de l'épreuve et dans la semaine qui suit, un entretien pédagogique est sollicité à la demande de l'étudiant, avec l'enseignant de l'épreuve concernée ;
- cet entretien pédagogique se poursuit par la réalisation d'un second travail maison (TM) ou tout autre forme substitutive ou complémentaire d'évaluation, remis dans un délai d'une semaine après l'entretien pédagogique.

La note sera réévaluée en cas de progression. Si l'épreuve de « seconde chance » ne répond pas aux exigences, la note restera en l'état.

Est éligible à la seconde chance, tout étudiant ayant obtenu une note strictement inférieure à 10/20 à la première et à la deuxième épreuve d'une UE. Les épreuves terminales, organisées dans le cadre d'une session en fin de semestre, ne sont pas éligibles au dispositif de « seconde chance ».

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation (épreuve de type A), l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

1. Accompagnement personnalisé des étudiants;
2. Accompagnement à la réussite
3. Prise en compte des situations variées des étudiants

En cas d'absence à une épreuve sans convocation(épreuve de type B), l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

1. Accompagnement personnalisé des étudiants;
2. Accompagnement à la réussite
3. Prise en compte des situations variées des étudiants

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par le responsable pédagogique et l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définissent les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Motivation de la dérogation :

1. Accompagnement personnalisé des étudiants;
2. Accompagnement à la réussite
3. Prise en compte des situations variées des étudiants

Semestre B1 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre impair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE		UE 1 - Théologie systématique	6	2		CCI						
EC		Christologie dogmatique		0,4		CCI	CM 24	Oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4
EC		Le Dieu des chrétiens		0,3		CCI	CM 12	Devoir sur table 4ème semaine de cours. Porte sur des questions de cours.	SC	ET	1h00	0,3
EC		Théologie trinitaire		0,3		CCI	CM 24	Travail maison 9ème semaine de cours. Commentaire de texte.	SC	PE	0h00	0,3
UE		UE 2 - Sciences bibliques	3	1		CCI						
EC		Les évangiles synoptiques		1		CCI	CM 24	Devoir sur table 1/2 4ème semaine de cours. Questions sur le corpus des trois évangiles.	SC	ET	1h00	0,3
								Devoir sur table 2/2 8ème semaine de cours. Questions de cours.	SC	ET	1h00	0,3
								Oral terminal Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4
UE		UE 3 - Philosophie et théologie morale	6	2		CCI						
EC		Anthropologie philosophique		0,3		CCI	CM 24	Ecrit terminal Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,3
EC		Histoire de la philosophie moderne et contemporaine		0,3		CCI	CM 24	devoir sur table 10ème semaine de cours.	SC	ET	2h00	0,3
EC		L'agir humain		0,4		CCI	CM 12	devoir sur table Epreuves au fil du semestre. Un ou plusieurs exercices pour évaluer l'acquisition progressive des compétences attendues	SC	ET	0h20	0,4
UE		UE 4 - Histoire de l'Église	3	1		CCI						
EC		Histoire de l'Église médiévale : Haut Moyen Âge (VIIe - XIe siècle) et Histoire byzantine (XIe - XVIe siècle)		1		CCI	CM 24	Devoir sur table ou travail maison 1/2 4ème semaine de cours. S'exercer à partir d'un sujet ou d'un texte à commenter, à connaître et à appliquer les bonnes règles méthodologiques	SC	PE	1h00	0,3

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								pour élaborer une introduction, formuler et énoncer correctement une problématique in fine de celle-ci, échauffer un plan structuré assorti d'intitulés bien choisis, prévoir éventuellement une conclusion.						
								Devoir sur table ou travail maison 2/2 9ème semaine de cours. S'exercer en vue de l'épreuve terminale, à traiter un sujet ou à commenter un texte en situation réelle, en mettant en application les règles méthodologiques apprises lors de la 1ère épreuve intermédiaire.	SC	PE	1h00	0,3		
								Ecrit terminal Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,4		
UE UE 5 - Langues anciennes			3	1		CCI								
Choisir 2 élément(s)														
BLOC		Première langue ancienne : grec (SI)		1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1ARM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1ARM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1ARM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
BLOC Deuxième langue ancienne : hébreu (SI)				1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1ARM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1ARM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1ARM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SI)		1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
TC1ARM3A	EC	Latin 1		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
TC1ARM3B	EC	Latin 2		1		CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
UE		UE 6 - Autres disciplines spécifiques	6	2		CCI								
EC		Le droit canonique dans la vie de l'Eglise		0,25		CCI	CM 12	Ecrit terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,25		
EC		TD de droit canonique		0,25		CCI	TD 12	devoir sur table ou travail maison Au fil du semestre.	SC	PE	1h00	0,25		
EC		Théologie spirituelle		0,25		CCI	CM 12	Devoir sur table 4ème semaine de cours. Travail sur dossier.	SC	ET	1h00	0,25		
EC		Théologie du mariage		0,25		CCI	CM 12	Travail maison 10ème semaine de cours. Synthèse et prospective.	SC	PE	1h00	0,25		
UE		UE 7 - Langues vivantes étrangères	3	1		CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
Choisir 1 élément(s)													
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12						
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3	
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3	
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12						
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3	
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3	
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4	
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI							
Enseignement(s) facultatif(s)													
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture				CCI							

Semestre B2 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre pair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE		UE 1 - Théologie systématique	3	1		CCI	CM 24					
EC		Sotériologie		0,4		CCI		écrit terminal Epreuve fin de semestre. Questions de cours.	AC	ET	2h00	0,4
EC		Les sacrements de l'initiation		0,6		CCI	CM 12	Travail maison 8ème semaine de cours. Commentaire de texte.	SC	PE	0h00	0,3
								Travail maison 4ème semaine de cours. Travail préparatoire à un commentaire de texte.	SC	PE	0h00	0,3
UE		UE 2 - Sciences bibliques	6	2		CCI	CM 24					
EC		Prophétisme et livres prophétiques dans la Bible		0,4		CCI		Ecrit terminal Epreuve de fin de semestre. Questions de cours et/ou analyse de pericope.	AC	ET	2h00	0,4
EC		TD de Nouveau Testament : études de textes des évangiles synoptiques		0,6		CCI	TD 24	Travail maison 1/2 Au fil du semestre. Critique textuelle.	SC	PE	0h00	0,3
								Travail maison 2/2 Au fil du semestre. Combinaison d'exercices pour vérifier l'acquisition de la méthode.	SC	PE	0h00	0,3
UE		UE 3 - Philosophie et théologie morale	6	2		CCI	CM 12					
EC		Philosophie morale et politique		0,25		CCI		Ecrit terminal Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,25
EC		Éthique des vertus		0,25		CCI	CM 12	Devoir sur table Au fil du semestre. Un ou plusieurs exercices au cours du semestre pour évaluer l'acquisition progressive des compétences étendues.	SC	ET	0h20	0,25
EC		TD d'éthique : la conscience morale		0,25		CCI	TD 12	Devoir sur table Au fil du semestre. Un ou plusieurs exercices au cours du semestre pour évaluer l'acquisition progressive des compétences étendues.	SC	ET	1h00	0,25
EC		Philosophie de la nature		0,25		CCI	CM 12	Devoir sur table	SC	ET	2h00	0,25

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								11ème semaine de cours.						
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église	3	1		CCI								
							CI 24							
	EC	Histoire de l'Église médiévale en Occident : XIe - XVe siècle. Cours et TD		0,6		CCI		QCM 8ème semaine de cours. Porte sur l'ensemble du contenu du cours.	SC	QC	1h00	0,3		
								Travail maison 4ème semaine de cours. Commentaire de texte médiéval sur un choix de 13 documents proposés.	SC	PE	0h00	0,3		
	EC	Histoire de l'Église moderne. Cours et TD		0,4		CCI	CI 24	Oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	UE	UE 5 - Langues anciennes	3	1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 36							
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI		devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
							TD 36							
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI		devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
							TD 24							
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI		devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 36							
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI		devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3		
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
							TD 36							
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI		devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 24	devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI								
Choisir 1 élément(s)														
							TD 24	devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI								
							TD 56	devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI								
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques	3	1		CCI								
							CI 24	devoir sur table						
	EC	Histoire de la liturgie antique. Cours et TD		0,7		CCI		5ème semaine de cours.						
								QCM questions de cours.						
								Ecrit terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
	EC	Théologie pratique et pastorale		0,3		CCI	CM 24	devoir sur table						
								9ème semaine de cours.						
	UE	UE 7 - Langues vivantes étrangères - SP	3	1		CCI								
Choisir 1 élément(s)														
							TD 12	devoir sur table 1/2						
								Epreuve au fil du semestre.						
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI		devoir sur table 2/2						
								Epreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Fin de semestre.						
							TD 12	devoir sur table 1/2						
								Epreuve au fil du semestre.						
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI		devoir sur table 2/2						
								SC ET 1h00 0,3						
								SC ET 1h00 0,3						

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Epreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Fin de semestre.						
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI		AC	EO	0h20	0,4			
	UE 8 - Professionnalisation et spécialisation		3	1		CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
	BLOC	Méthodologie 1 : 1ère année de licence				CCI								
							TD 24							
TC1ABM8A	EC	Méthodologie philosophique. TD		0,4		CCI		devoir sur table						
								Au fil du semestre.						
							SC	ET	2h00	0,4				
TC1ABM8B	EC	Méthodologie générale en théologie catholique. TD		0,3		CCI	TD 24	Oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
							AC	EO	0h20	0,3				
TC1ABM8C	EC	Méthodologie bureautique (ErNesT, Moodle, traitement de texte, PIX). TD		0,3		CCI	TD 12	Devoir sur table						
								Au fil du semestre.						
							SC	ET	1h00	0,3				
	BLOC	Méthodologie 2 : 2e année de licence				CCI								
							TD 36	Rapport de stage						
TC1ADM8A	EC	Stage de professionnalisation		0,6		CCI		Au fil du semestre.						
								SC	PE	0h00	0,3			
								Entretien collectif						
								Epreuve de fin de semestre.						
								AC	EO	0h20	0,3			
	Choisir 1 élément(s)													
							TD 12	Certification						
TC1ADM8B	EC	PIX : Compétences numériques		0,4		CCI		En ligne, selon le programme.						
								SC	A	2h00	0,4			
							CM 12	Travail maison						
TC1ADM8C	EC	Projet interdisciplinaire		0,4		CCI		Au fil du semestre.						
								SC	PE	1h00	0,4			
	BLOC	Méthodologie 3 : 3e année de licence				CCI								
	Choisir 1 élément(s)													
							CI 24	Travail maison ou devoir sur table						
TC1AFM8A	EC	Initiation à la recherche interdisciplinaire - S6		1		CCI		Devoir sur table ou travail maison. Au fil du semestre.						
								Entretien terminal						
								Epreuve fin de semestre.						
								AC	EO	0h20	0,5			
							TD 36	Rapport de stage ou Portfolio						
TC1AFM8B	EC	Stage de professionnalisation ou Portfolio		1		CCI		Au fil du semestre.						
								SC	PE	0h00	0,5			
								Entretien collectif						
								Epreuve fin de semestre.						
								AC	EO	0h20	0,5			
							TD 24	Oral						
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI		Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie						
								AC	EO	0h20	0,5			

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								catholique année B, semestre 2 UE 8.						
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5		
	UE	UE 9 - Mémoire et professionnalisation	3	1		CCI								
TC1AFM9A	EC	Mémoire de synthèse (galop d'essai au document préparatoire du mémoire de Master)		1		CCI	TD 12							
								Mémoire Epreuve fin de semestre.	AC	PE	0h00	0,5		
								Soutenance terminale Epreuve fin de semestre.	SC	EO	0h20	0,25		
								Mise en forme du document Epreuve fin de semestre.	SC	PE	0h00	0,25		
Enseignement(s) facultatif(s)														
	UE	UE 30+ - Enseignements d'ouverture				CCI								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE. Elle se prépare en trois années. Une année compte 2 semestres constitués d'UE (unité d'enseignement) correspondant à 60 crédits ECTS (30 par semestres). Pour valider la licence (6 semestres), l'étudiant doit obtenir 180 crédits ECTS.

Les cours de licence sont organisés en trois années : année A, année B et année C. Les étudiants suivent les mêmes cours et sont évalués selon des niveaux de compétences différents. Il est vivement conseillé de se reporter au référentiel de compétences publié sur la fiche formation.

L'année académique 2024-2025 correspond à l'année C. Les étudiants qui seraient en échec sur l'une ou l'autre UE pourront les valider par remédiation les années suivantes sans que le cours soit ouvert.

Année C	Année B	Année A
2024-2025	2025-2026	2026-2027

Motivation de la dérogation :

Il convient d'expliquer le fonctionnement de la licence en classe unique, et la rotation des contenus en fonction des années universitaires.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,

- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié ; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre C1 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre impair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 1 - Théologie systématique	6	6		CCI								
TC1AEM1A	EC	Les sacrements : perspective générale		0,2		CCI	CM 12							
								Travail maison Travail préparatoire en vue d'une dissertation. 5ème semaine de cours.	SC	PE	0h00	0,2		
TC1AEM1B	EC	L'eucharistie		0,2		CCI	CM 12							
								Travail maison Dissertation théologique. 9ème semaine de cours.	SC	PE		0,2		
TC1AEM1C	EC	Pneumatologie et doctrine de la grâce		0,4		CCI	CM 24							
								Ecrit terminal Au choix questions de cours ou dissertation. Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,4		
TC1AEM1D	EC	TD de théologie systématique		0,2		CCI	TD 12							
								Travail maison Travail maison à partir de sujets proposés. Au fil du semestre.	SC	PE		0,2		
	UE	UE 2 - Sciences bibliques	3	3		CCI								
TC1AEM2A	EC	Introduction aux Psaumes		0,3		CCI	CM 12							
								Travail maison Travail sur textes en fonction de l'année d'inscription. 8ème semaine de cours.	SC	PE		0,3		
TC1AEM2B	EC	Exégèse d'un corpus du Nouveau Testament		0,7		CCI	CM 12							
								Travail maison 5ème semaine de cours.	SC	PE		0,3		
								Oral terminal Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4		
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale	6	6		CCI								
TC1AEM3A	EC	Éléments d'éthique sociale et familiale		1		CCI	CM 36							
								Ecrit terminal Ecrit terminal si la moyenne des épreuves au fil du semestre est inférieure à 10. Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0		
								Apprentissage et évaluation par la recherche Au fil du semestre.	SC	ET		0,5		
								Apprentissage et évaluation par la recherche Au fil du semestre.	SC	ET		0,5		
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église	3	3		CCI								
TC1AEM4A	EC	Histoire de l'Église (premier XIXe siècle)		0,6		CCI	CM 12							
								Devoir sur table	SC	ET	1h00	0,4		

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 24							
								devoir sur table 1/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table 2/2						
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal						
								Epreuve de fin de semestre.						

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table ou travail maison 1/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								devoir sur table ou travail maison 2/2	SC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4		
								Fin de semestre.						
EC		Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI								
Enseignement(s) facultatif(s)														
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture				CCI								

Semestre C2 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre pair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Théologie systématique	3	3		CCI														
TC1AFM1A	EC	Christologie fondamentale : Jésus de Nazareth		0,3		CCI	CM 24	Devoir sur table 10ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,4								
TC1AFM1B	EC	L'eschatologie		0,7		CCI	CM 12	Devoir sur table 6ème semaine de cours.	SC	QC	1h00	0,3								
								Oral terminal Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,3								
	UE	UE 2 - Sciences bibliques	6	6		CCI														
TC1AFM2A	EC	Exégèse d'un livre sapientiel		0,3		CCI	CM 12	Devoir sur table 6ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3								
TC1AFM2B	EC	Étude d'un livre du Nouveau Testament		0,7		CCI	CM 24	Ecrit terminal	AC	ET	2h00	0,4								
TC1AFM2C	EC	La Bible et les Pères : histoire de l'exégèse patristique		0,3		CCI	CM 24	Devoir sur table 9ème semaine de cours	SC	ET	1h00	0,3								
	UE	UE 3 - Philosophie et théologie morale	3	3		CCI														
TC1AFM3A	EC	Épistémologie et philosophie du langage - S6		0,4		CCI	CM 10	Travail maison 8ème semaine de cours	SC	PE		0,4								
TC1AFM3B	EC	Métaphysique - S6		0,6		CCI	CM 20	Travail maison 4ème semaine de cours	SC	PE		0,3								
								Ecrit terminal Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,3								
	UE	UE 4 - Histoire de l'Église	3	3		CCI														
TC1AFM4A	EC	Histoire de l'Église de 1870 à nos jours. Cours et TD		0,6		CCI	CI 24	Devoir sur table ou travail maison 9ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3								
								Devoir sur table ou travail maison 4ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3								
								Ecrit terminal Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,4								
	UE	UE 5 - Langues anciennes	3	3		CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Epreuve de fin de semestre.											
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal											
								Epreuve de fin de semestre.											
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal											
								Epreuve de fin de semestre.											
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)																	
Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal											
								Epreuve de fin de semestre.											
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal											
								Epreuve de fin de semestre.											
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal											
								Epreuve de fin de semestre.											
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)																	
Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal											
								Epreuve de fin de semestre.											
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56												
								devoir sur table 1/2											
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2											

Maquette d'enseignement								Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
								épreuve au fil du semestre.																	
								oral terminal																	
								Epreuve de fin de semestre.																	
								AC	EO	0h20	0,4														
	UE	UE 6 - Autres disciplines spécifiques	3	3		CCI																			
	Choisir 2 élément(s)																								
TC1AFM6A	EC	Droit canonique : Le droit matrimonial			1		CCI	CM 12	Travail maison																
									Au fil du semestre. Un sujet proposé par l'enseignant ou par l'étudiant lui-même afin d'approfondir un point du cours en le mettant en lien avec d'autres et d'acquérir une certaine capacité à lire les normes canoniques relatives au mariage																
									SC	PE		0,2													
								AC	EO	0h20	0,3														
								Epreuve fin de semestre.																	
TC1AFM6B	EC	Droit canonique : Les sacrements de l'initiation			1		CCI	CM 12	Travail maison 2/2																
									11ème semaine de cours. Etude de trois cas pratiques et d'une analyse selon le niveau dans la licence (il s'agit d'un travail d'analyse conséquent qui nécessite un investissement personnel et un effort d'élaboration et de rédaction).																
									SC	A		0,3													
								SC	A		0,2														
								5ème semaine de cours. Questionnaire en ligne sur les cas pratiques.																	
TC1AFM6C	EC	Projet interdisciplinaire			1		CCI	CM 12	Travail maison																
									Epreuve au fil du semestre.										SC	PE		0,5			
TC1APMGS	EC	Grec supérieur			1		CT	TD 12	Travail maison										Travail maison						
									Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.										1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.
	UE	UE 7 - Langues vivantes étrangères - SP	3	3		CCI																			
	Choisir 1 élément(s)																								
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP			1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2																
									Epreuve au fil du semestre.										SC	ET	1h00	0,3			
									devoir sur table 2/2										SC	ET	1h00	0,3			
								Epreuve au fil du semestre.																	
								AC	EO	0h20	0,4														
								Fin de semestre.																	
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP			1		CCI	TD 12																	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI														
	UE	UE 8 - Professionnalisation et spécialisation	3	3		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
	BLOC	Méthodologie 1 : 1ère année de licence				CCI														
TC1ABM8A	EC	Méthodologie philosophique. TD		0,4		CCI	TD 24	devoir sur table Au fil du semestre.	SC	ET	2h00	0,4								
TC1ABM8B	EC	Méthodologie générale en théologie catholique. TD		0,3		CCI	TD 24	Oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,3								
TC1ABM8C	EC	Méthodologie bureautique (ErNesT, Moodle, traitement de texte, PIX). TD		0,3		CCI	TD 12	Devoir sur table Au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
	BLOC	Méthodologie 2 : 2e année de licence				CCI														
							TD 36													
TC1ADM8A	EC	Stage de professionnalisation		0,6		CCI		Rapport de stage Au fil du semestre.	SC	PE	0h00	0,3								
								Entretien collectif Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,3								
		Choisir 1 élément(s)																		
							TD 12													
TC1ADM8B	EC	PIX : Compétences numériques		0,4		CCI		Certification En ligne, selon le programme.	SC	A	2h00	0,4								
							CM 12													
TC1ADM8C	EC	Projet interdisciplinaire		0,4		CCI		Travail maison Au fil du semestre.	SC	PE	1h00	0,4								
	BLOC	Méthodologie 3 : 3e année de licence				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
							CI 24													
TC1AFM8A	EC	Initiation à la recherche interdisciplinaire - S6		1		CCI		Travail maison ou devoir sur table Devoir sur table ou travail maison. Au fil du semestre.	SC	PE	1h00	0,5								
								Entretien terminal Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,5								
							TD 36													
TC1AFM8B	EC	Stage de professionnalisation ou Portfolio		1		CCI		Rapport de stage ou Portfolio Au fil du semestre.	SC	PE	0h00	0,5								
								Entretien collectif Epreuve fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,5								
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	Oral	AC	EO	0h20	0,5								

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.																
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5												
	UE	UE 9 - Mémoire et professionnalisation	3	1		CCI																		
TC1AFM9A	EC	Mémoire de synthèse (galop d'essai au document préparatoire du mémoire de Master)		1		CCI	TD 12																	
								Mémoire	AC	PE	0h00	0,5												
								Soutenance terminale	SC	EO	0h20	0,25												
								Mise en forme du document	SC	PE	0h00	0,25												
Enseignement(s) facultatif(s)																								
UE		UE 30+ - Enseignements d'ouverture				CCI																		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (Dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - Interreligious Studies

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S1	3	3		CT														
TC1FGM1A	EC	Méthodologie universitaire		1		CT	TD 6													
								Travail maison court	CC	PE		1		X	Travail maison court	CT	A		1	
								Travail maison de 3 pages							Travail maison de 3 pages					
TC1FGM1B	EC	Méthodologie de l'interprétation		1		CT	TD 6													
								Exposé	CC	EO	0h10	1		X	Exposé	CT	EO	0h10	1	
TC1FGM1C	EC	Méthodologie de l'interreligieux		1		CT	TD 6													
								Travail maison court	CC	PE		1		X	Travail maison court	CT	PE		1	
								Travail maison de 3 pages							Travail maison de 3 pages					
	UE	UE 2 - Rapports interreligieux : fondements et histoire - S1	9	9		CT														
							CM 12													
								Travail maison court (M1)												
								Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1)	CT	PE		1	
															Travail maison de 3 pages					
TC1FGM2A	EC	Introduction à l'histoire comparée des religions		1		CT														
								Travail maison long (M2)							Travail maison long (M2)					
								Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2)	CT	PE		1	
								Travail maison de 6 pages.							Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE.					
								Travail maison de 6 pages.							Travail maison de 6 pages.					
							CM 18													
								Travail maison court (M1)							Travail maison court (M1)					
								Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	2 CC	PE		2		X	Travail maison court (M1)	2 CT	PE		2	
															Travail maison de 3 pages.					
TC1FGM2B	EC	Fondements d'une théorie de l'interreligieux		2		CT														
								Travail maison long (M2)							Travail maison long (M2)					
								Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2)	CT	PE		1	
								Travail maison de 6 pages.							Travail maison de 6 pages.					
							CM 12													
								Travail maison court (M1)							Travail maison court (M1)					
								Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : un travail maison de 3 pages	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1)	CT	PE		1	
															Travail maison de 3 pages					
TC1FGM2C	EC	Étude historique des rapports interreligieux		1		CT														
								Travail maison long (M2)							Travail maison long (Mé)					
								Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses /	CC	PE		1		X	Travail maison long (Mé)	CT	PE		1	
															Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses /					

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.						interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.							
	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S1	6	6		CT															
TC1FGM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (1)		1		CT	CM 12														
								Travail maison long		CC	PE		1		X	Travail maison long		CT	PE		1
								Travail maison de 6 pages								Travail maison de 6 pages					
	Choisir 1 élément(s)																				
	EC	Langues anciennes (de la faculté)		1		CT															
	EC	Autres langues anciennes (hors faculté)		1		CT															
	UE	UE 4 - Convictions religieuses : perspectives historiques et contemporaines - S1	3	3		CT															
TC1FGM4A	EC	Socio-anthropologie de la pluralité religieuse en Europe		1		CT	CM 12														
								Travail maison long		CC	PE		1		X	Travail maison long		CT	PE		1
								Travail maison de 6 pages								Travail maison de 6 pages					
	UE	UE 5 - Philosophie de la religion et science des religions - S1	6	6		CT															
TC1FGM5A	EC	Initiation à la théologie des religions		1		CT	CM 12														
								Travail maison court		CT	PE		1		X	Travail maison court		CT	PE		1
								Travail maison de 3 pages								Travail maison de 3 pages					
	Choisir 1 élément(s)																				
	BLOC	Enseignements d'initiation. Un module au choix.		1		CT															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1AEM6B	EC	Philosophie générale		0,4		CCI	CM 24														
								écrit terminale		AC	ET	2h00	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.													
	EC	Histoire de la philosophie antique		0,3		CCI	CM 24														
								Travail maison		SC	PE		0,3								
								8ème semaine de cours.													
TC1AEM6B	EC	Histoire des religions orientales		0,6		CCI	CM 12														
								Devoir sur table		SC	ET	1h00	0,3								
								Questions de cours et de réflexion. 4ème semaine de cours.													
								Travail maison		SC	PE		0,3								
								Travail sur texte. 8ème semaine de cours.													
TC1AEM6B	EC	Anthropologie philosophique		0,3		CCI	CM 24														
								Ecrit terminal		AC	ET	2h00	0,3								
								Epreuve fin de semestre.													
TC1AEM6B	EC	Histoire de la philosophie moderne et contemporaine		0,3		CCI	CM 24														
								devoir sur table		SC	ET	2h00	0,3								
								10ème semaine de cours.													
	BLOC	Enseignements avancés. Un module au choix.		1		CT															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12														
								Travail maison		1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison		1 ou 2 CT	PE		6
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X	1 ou 2 CT	PE		3		
	UE	UE 6 - Langues vivantes - S1	3	3		CT		Langue vivante Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.						Langues vivantes Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.					
	EC	Langues vivantes étrangères (faculté ou hors faculté)		1		CT													

Semestre 2 - Interreligious Studies

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S2	3	3		CT														
TC1FHM1A	EC	Document préparatoire au mémoire		1		CT		Travail maison document préparatoire au mémoire de 10 pages	CC	A		1			Travail maison document préparatoire au mémoire de 10 pages	CT	A		1	
	UE	UE 2 - Développement durable et responsabilité sociale - S2	3	3		CT														
TC1AHM6A	EC	Développement durable et responsabilité sociale		1		CT	TD 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S2	3	3		CT														
TC1FLM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (2)		1		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	1		X	Exposé	CT	EO	0h20	1	
	UE	UE 4 - Convictions religieuses : perspectives historiques et contemporaines - S2	6	6		CT														
SO1QHM11	EC	Courants religieux contemporains		1		CCI	CM 18	Oral	AC	EO	0h15	1								
	Choisir 1 élément(s)																			
SO1QHM10	EC	Luttes et Mobilisations collectives		1		CCI	CM 18	Écrit	AC	ET	1h30	1		X						
							CM 20													
TP38HM1A	Matière	Théologie et enjeux de société		1		CCI		Oral Oral sur le cours	AC	EO	0h20	1								
								Epreuve alternative 1/2 Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1								
								Epreuve alternative 2/2 Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1								
							CM 20													
TP38HM1B	Matière	Dialogue interreligieux		1		CCI		Oral	AC	EO	0h20	1								
								Epreuve alternative 1/2 Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1								
								Epreuve alternative 2/2 Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1								
	EC	Séminaires ITI HISAAR (Histoire Sociologie Archéologie et Anthropologie des Religions) - SP		1		CT														
	UE	UE 5 - Religion, société, État - S2	3	3		CT														
TC1FHM5A	EC	Droits internes comparés des religions		1		CT	CM 12	Travail maison court	CC	A		1		X	Travail maison court	CT	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Travail maison de 3 pages						Travail maison de 3 pages					
	UE	UE 6 - Stage - S2	12	12		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1FHM6A	Stage	Stage recherche - S2		1		CT	ST 92												
								Rapport ou portfolio					X	Rapport ou portfolio					
								6 pages hors annexes ou portfolio	CC	PE		1		CT	PE	1			
TC1FHM6B	EC	Stage professionnel ou portfolio - S2		1		CT	ST 92												
								Rapport ou portfolio					X	Rapport ou portfolio					
								6 pages hors annexes ou portfolio	CC	PE		1		CT	PE	1			
	Enseignement(s) facultatif(s)																		
	UE	UE 30+ - Professionnalisation				CT													
	Enseignement(s) facultatif(s)																		
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24												
								Oral											
								Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	AC	EO	0h20	0,5							
								Contrôle continu											
								Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5							

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Un nombre significatif d'étudiants ayant une activité professionnelle étalent leurs études selon le roulement annuel des sessions (alternance entre cours en sessions et cours hebdomadaires d'une année à l'autre).

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales se font sous forme de travail maison ou de devoir sur table rendu par l'étudiant directement à l'enseignant.

Motivation de la dérogation :

Un travail maison ou un devoir sur table implique un suivi personnalisé de l'étudiant.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (l'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Langues Vivantes Étrangères - S1	3	3		CT	TD 24													
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Anglais et allemand				CT	TD 12													
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI		devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
							Fin de semestre.													
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI		devoir sur table ou travail maison 1/2	SC	ET	1h00	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table ou travail maison 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
							Fin de semestre.													
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI														
	UE	UE 2 - Méthodologie universitaire - S1	3	3		CT	TD 12													
TC1AGM2A	EC	Méthodologie de la recherche		1		CT		Travail maison	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		3	
								Le TM peut être support d'un exposé oral, l'évaluation figurera sur le TM.												
	UE	UE 3 - Textes, intertextualité et tradition en christianisme - S1. Un module au choix.	6	6		CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1AGM3A	EC	Exégèse d'écrits de l'Ancien Testament		6		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
TC1AGM3B	EC	Exégèse d'écrits du Nouveau Testament		6		CT	CM 24	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		6	
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.												
TC1AGM3C	EC	Histoire du christianisme antique (Ier - IIIe siècle)		6		CT	CM 24	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		6	
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.												
TC1AGM3D	EC	Histoire de l'Eglise médiévale		6		CT	CM 24	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		6	
								Un TM peut être le support d'une présentation orale,												

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE 4 - Discours philosophique et théologique - S1. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AGM4A	EC	Philosophie et théologie (1)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM4B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (1)		6		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6
TC1AGM4C	EC	Sacrement de l'ordre / Œcuménisme (alternativement par année académique)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM4D	EC	Histoire de la théologie ancienne		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
	UE	UE 5 - Foi, pratiques et société - S1. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AGM5A	EC	Bioéthique		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM5B	EC	Fondements de la théologie morale (1)		6		CT	CM 24	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AGM5C	EC	La souffrance en théologie (1)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM5D	EC	Histoire et raisons des pratiques chrétiennes - S1		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
	UE	UE 6 - 1er cours optionnel - S1	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
	BLOC	Enseignements de l'UE 3, 4 ou 5 ou langues anciennes				CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AGM3A	EC	Exégèse d'écrits de l'Ancien Testament		6		CT	CM 24												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1AGM3B	EC	Exégèse d'écrits du Nouveau Testament		6		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM3C	EC	Histoire du christianisme antique (Ier - IIIe siècle)		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM3D	EC	Histoire de l'Eglise médiévale		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM4A	EC	Philosophie et théologie (1)		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM4B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (1)		6		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
TC1AGM4C	EC	Sacrement de l'ordre / Œcuménisme (alternativement par année académique)		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM4D	EC	Histoire de la théologie ancienne		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM5A	EC	Bioéthique		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM5C	EC	La souffrance en théologie (1)		6		CT	CM 24													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM5B	EC	Fondements de la théologie morale (1)		6		CT	CM 24													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AGM5D	EC	Histoire et raisons des pratiques chrétiennes - S1		6		CT	CM 24													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	BLOC	Langues anciennes				CT														
BLOC	Choisir 2 élément(s) Première langue ancienne : grec (SI)			1		CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1ARM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1ARM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1ARM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SI)			1		CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1ARM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1ARM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1ARM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SI)		1		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1ARM3A	EC	Latin 1		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1ARM3B	EC	Latin 2		1		CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1ARMGS	EC	Grec supérieur		1	10	CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ARMHS	EC	Hébreu supérieur		1	10	CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ARMLS	EC	Latin supérieur		1	10	CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 2 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S2.	3	3		CT													
TC1AHM1A	EC	Projet de recherche		1		CT	TD 46												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		3	
	UE	UE 2 - Textes, intertextualité et tradition en christianisme - S2. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AHM2A	EC	Exégèse et théologie de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM2B	EC	Histoire du christianisme antique (IV - VIIe siècle)		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM2C	EC	Histoire de l'Église moderne et contemporaine		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE 3 - Discours philosophique et théologique - S2. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AHM3A	EC	Philosophie et théologie (2)		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM3B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (2)		1		CT	CM 24												
TC1AHM3C	EC	Histoire de la théologie médiévale		1		CT	CM 24												
							Oral	CT	EO	0h20	6		X	Oral	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE 4 - Foi, pratiques et société - S2. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AHM4A	EC	Doctrines sociales de l'Église		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4B	EC	Fondements de la théologie morale (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4C	EC	Éthique et nouvelles technologies		1		CT	CM 24	Exposé						Exposé					
TC1AHM4D	EC	La souffrance en théologie (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4E	EC	Analyse des récits chrétiens		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
UE UE 5 - 2e cours optionnel - S2			6	6		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
BLOC	Enseignements de l'UE 2, 3 ou 4. Un module au choix.					CT													
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AHM2A	EC	Exégèse et théologie de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM2B	EC	Histoire du christianisme antique (IV - VIIe siècle)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM2C	EC	Histoire de l'Église moderne et contemporaine		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM3A	EC	Philosophie et théologie (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM3B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (2)		1		CT	CM 24	Oral						Oral					

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1AHM3C	EC	Histoire de la théologie médiévale		1		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
TC1AHM4A	EC	Doctrine sociale de l'Église		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM4B	EC	Fondements de la théologie morale (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM4C	EC	Éthique et nouvelles technologies		1		CT	CM 24	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AHM4D	EC	La souffrance en théologie (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM4E	EC	Analyse des récits chrétiens		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	BLOC	Langues anciennes. Deux langues obligatoires.				CT														
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI		Epreuve de fin de semestre.												
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
	UE	UE 6 - Formation interdisciplinaire - S2	3	3		CT	TD 24												
TC1AHM6A	EC	Développement durable et responsabilité sociale		1		CT		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
Enseignement(s) facultatif(s)																			
	UE	UE 30+ - Professionnalisation				CT													
Enseignement(s) facultatif(s)																			
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	Oral Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	AC	EO	0h20	0,5							
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5							

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières durant deux années universitaires.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - Droit canonique

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Histoire des institutions canoniques - S1	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5		X	Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23GM1A	EC	Histoire des institutions canoniques en Occident		0,5		CT	CI 18													
TC23GM1B	EC	Histoire des institutions canoniques en Orient		0,5		CT	CI 18													
	UE	UE 2 - Théologie et philosophie du droit - S1	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5		X	Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23GM2A	EC	Théologie du droit canonique		0,5		CT	CI 18													
TC23GM2B	EC	Philosophie du droit canonique		0,5		CT	CI 18													
	UE	UE 3 - Ordre et ministres sacrés - S1	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5		X	Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23GM3A	EC	L'ordre		0,5		CT	CI 18													
TC23GM3B	EC	Les ministres sacrés		0,5		CT	CI 18													
	UE	UE 4 - Statut des personnes dans l'Église - S1	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5			Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23GM4A	EC	Les fidèles laïcs		0,5		CT	CI 18													
TC23GM4B	EC	La vie consacrée		0,5		CT	CI 18													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 5 - Relations Église/État - S1	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5		X	Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23GM5A	EC	Histoire des relations Église-État		0,5		CT	CI 18													
TC23GM5B	EC	Droit local des cultes en Alsace-Moselle		0,5		CT	CI 18													

Semestre 2 - Droit canonique

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Enseignement et moyens de communication dans l'Église - S2	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5		X	Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23HM1A	EC	Fonction d'enseignement dans l'Église		0,5		CT	CI 18													
TC23HM1B	EC	Droit missionnaire		0,5		CT	CI 18													
	UE	UE 2 - Droit des biens - S2	6	6		CT	CI 36	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5	
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5		X	Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5	
TC23HM2A	EC	Biens et finances de l'Église		0,5		CT	CI 18													
TC23HM2B	EC	Droit français des biens		0,5		CT	CI 18													
	UE	UE 3 - Jurisprudence canonique et professionnalisation - S2	9	9		CT	CI 36													
							CI 18	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE	CC	PE	0h00	0,25		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE	CT	PE	0h00	0,25	
TC23HM3A	EC	Jurisprudence pénale		0,25		CT		oral terminal Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE	CT	EO	0h20	0,25		X	Oral terminal Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE	CT	EO	0h20	0,25	
							CI 18	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec	CC	PE	0h00	0,25		X	Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec	CT	PE	0h00	0,25	
TC23HM3B	EC	Jurisprudence administrative		0,25		CT														

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE								un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE								
								Oral terminal Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE	CT	EO	0h20	0,25		X		Oral terminal Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE et l'oral terminal passé avec un seul enseignant porte sur l'ensemble des matières de l'UE	CT	EO	0h20	0,25				
TC23HM3C	EC	Stage en Officialité		0,5		CT	ST 105																	
							CI 36	Rapport de stage	CC	PE	0h00	0,5		X		Rapport de stage	CT	PE	0h00	0,5				
	UE	UE 4 - Relations de l'Église avec la société civile - S2	3	3		CT		Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	0,5				Travail maison Travail maison peut porter indifféremment sur l'une ou l'autre matière de l'UE.	CT	PE	0h00	0,5				
								Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5				Oral terminal A passer avec un seul enseignant et porte sur l'ensemble des matières de l'UE.	CT	EO	0h20	0,5				
TC23HM4A	EC	Droit français et européen des religions		0,5		CT	CI 18																	
TC23HM4B	EC	Les institutions européennes et les Églises		0,5		CT	CI 18																	
	UE	UE 5 - Établissement du projet professionnel - S2	6	6		CT	TD 24	Travaux de recherche Établissement par le candidat d'un dossier rendant compte du premier travail de recherche accompli sur un sujet qui fera l'objet de son mémoire de Master à soutenir à l'issue de l'année de Master 2.	CC	PE	0h00	0,5				Travaux de recherche Établissement par le candidat d'un dossier rendant compte du premier travail de recherche accompli sur un sujet qui fera l'objet de son mémoire de Master à soutenir à l'issue de l'année de Master 2.	CT	PE	0h00	0,5				
								Dossier de recherche	CC	PE	0h00	0,5		X		Dossier de recherche Établissement par le candidat d'un dossier rendant compte du premier travail de recherche accompli sur un sujet qui fera l'objet de son mémoire de Master à soutenir à l'issue de l'année de Master 2.	CT	PE	0h00	0,5				
TC23HM5A	EC	Initiation à la recherche		0,5		CT	TD 12																	
TC23HM5B	EC	Suivi du dossier personnel		0,5		CT	TD 12																	
Enseignement(s) facultatif(s)																								
	UE	UE 30+ Prospective professionnelle				CT																		
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	Oral Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se	AC	EO	0h20	0,5												

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.																
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Un nombre significatif d'étudiants ayant une activité professionnelle étalent leurs études selon le roulement annuel des sessions (alternance entre cours en sessions et cours hebdomadaires d'une année à l'autre).

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales se font sous forme de travail maison ou de devoir sur table rendu par l'étudiant directement à l'enseignant.

Motivation de la dérogation :

Un travail maison ou un devoir sur table implique un suivi personnalisé de l'étudiant.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (: l'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - Catholicisme

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage													
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.							
	UE	UE 1 - Langues Vivantes Étrangères - S1	3	3		CT	TD 24																				
	Choisir 1 élément(s)																										
	Matière	Anglais et allemand				CT																					
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12																				
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3																
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3																
							oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4																
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12																				
							devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3																
							devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3																
							oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4																
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI																					
	UE	UE 2 - Méthodologie universitaire - S1	3	3		CT																					
TC1AGM2A	EC	Méthodologie de la recherche		1		CT	TD 12	Travail maison Le TM peut être support d'un exposé oral, l'évaluation figurera sur le TM.						Travail maison Le TM peut être support d'un exposé oral, l'évaluation figurera sur le TM.													
							1 ou 2 CC	PE		3	X	1 ou 2 CT	PE		3												
	UE	UE 3 - Textes, intertextualité et tradition en christianisme - S1. Un module au choix.	6	6		CT																					
	Choisir 1 élément(s)																										
TC1AGM3A	EC	Exégèse d'écrits de l'Ancien Testament		6		CT	CM 24																				
							Devoir sur table	CC	ET	2h00	6	X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6										
TC1AGM3B	EC	Exégèse d'écrits du Nouveau Testament		6		CT	CM 24																				
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6										
TC1AGM3C	EC	Histoire du christianisme antique (Ier - IIe siècle)		6		CT	CM 24																				
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6										
TC1AGM3D	EC	Histoire de l'Eglise médiévale		6		CT	CM 24																				
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6										

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE 4 - Discours philosophique et théologique - S1. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AGM4A	EC	Philosophie et théologie (1)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM4B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (1)		6		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6
TC1AGM4C	EC	Sacrement de l'ordre / Œcuménisme (alternativement par année académique)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM4D	EC	Histoire de la théologie ancienne		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
	UE	UE 5 - Foi, pratiques et société - S1. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AGM5A	EC	Bioéthique		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM5B	EC	Fondements de la théologie morale (1)		6		CT	CM 24	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AGM5C	EC	La souffrance en théologie (1)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AGM5D	EC	Histoire et raisons des pratiques chrétiennes - S1		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
	UE	UE 6 - 1er cours optionnel - S1	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
	BLOC	Enseignements de l'UE 3, 4 ou 5 ou langues anciennes				CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AGM3A	EC	Exégèse d'écrits de l'Ancien Testament		6		CT	CM 24												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
							CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
TC1AGM3B	EC	Exégèse d'écrits du Nouveau Testament		6		CT		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM3C	EC	Histoire du christianisme antique (Ier - IIIe siècle)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM3D	EC	Histoire de l'Eglise médiévale		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM4A	EC	Philosophie et théologie (1)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM4B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (1)		6		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
TC1AGM4C	EC	Sacrement de l'ordre / Œcuménisme (alternativement par année académique)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM4D	EC	Histoire de la théologie ancienne		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM5A	EC	Bioéthique		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM5C	EC	La souffrance en théologie (1)		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AGM5B	EC	Fondements de la théologie morale (1)		6		CT	CM 24													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AGM5D	EC	Histoire et raisons des pratiques chrétiennes - S1		6		CT	CM 24													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	BLOC	Langues anciennes				CT														
BLOC	Choisir 2 élément(s) Première langue ancienne : grec (SI)			1		CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1ARM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36													
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1ARM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36													
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1ARM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24													
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SI)			1		CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1ARM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36													
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1ARM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36													
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1ARM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24													
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SI)		1		CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1ARM3A	EC	Latin 1		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1ARM3B	EC	Latin 2		1		CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1ARMGS	EC	Grec supérieur		1	10	CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ARMHS	EC	Hébreu supérieur		1	10	CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ARMLS	EC	Latin supérieur		1	10	CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 2 - Catholicisme

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S2.	3	3		CT													
TC1AHM1A	EC	Projet de recherche		1		CT	TD 46												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		3	
	UE	UE 2 - Textes, intertextualité et tradition en christianisme - S2. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AHM2A	EC	Exégèse et théologie de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM2B	EC	Histoire du christianisme antique (IV - VIIe siècle)		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM2C	EC	Histoire de l'Église moderne et contemporaine		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE 3 - Discours philosophique et théologique - S2. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AHM3A	EC	Philosophie et théologie (2)		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM3B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (2)		1		CT	CM 24												
TC1AHM3C	EC	Histoire de la théologie médiévale		1		CT	CM 24												
							Oral	CT	EO	0h20	6		X	Oral	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE 4 - Foi, pratiques et société - S2. Un module au choix.	6	6		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AHM4A	EC	Doctrines sociales de l'Église		1		CT	CM 24												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4B	EC	Fondements de la théologie morale (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4C	EC	Éthique et nouvelles technologies		1		CT	CM 24	Exposé						Exposé					
TC1AHM4D	EC	La souffrance en théologie (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4E	EC	Analyse des récits chrétiens		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
UE UE 5 - 2e cours optionnel - S2			6	6		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
BLOC		Enseignements de l'UE 2, 3 ou 4. Un module au choix.				CT													
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AHM2A	EC	Exégèse et théologie de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM2B	EC	Histoire du christianisme antique (IV - VIIe siècle)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM2C	EC	Histoire de l'Église moderne et contemporaine		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM3A	EC	Philosophie et théologie (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM3B	EC	Théologie fondamentale et dogmatique (2)		1		CT	CM 24	Oral						Oral					

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1AHM3C	EC	Histoire de la théologie médiévale		1		CT	CM 24	Devoir sur table	CC	ET	2h00	6		X	Devoir sur table	CT	ET	2h00	6	
TC1AHM4A	EC	Doctrine sociale de l'Église		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM4B	EC	Fondements de la théologie morale (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM4C	EC	Éthique et nouvelles technologies		1		CT	CM 24	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AHM4D	EC	La souffrance en théologie (2)		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AHM4E	EC	Analyse des récits chrétiens		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	BLOC	Langues anciennes. Deux langues obligatoires.				CT														
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI		Epreuve de fin de semestre.												
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison												
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison					
															Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE 6 - Formation interdisciplinaire - S2	3	3		CT														
TC1AHM6A	EC	Développement durable et responsabilité sociale		1		CT	TD 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
Enseignement(s) facultatif(s)																				
	UE	UE 30+ - Professionnalisation				CT														
Enseignement(s) facultatif(s)																				
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	Oral Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	AC	EO	0h20	0,5								
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (Dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 1 - Études interreligieuses

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S1	3	3		CT														
TC1FGM1A	EC	Méthodologie universitaire		1		CT	TD 6													
								Travail maison court	CC	PE		1		X	Travail maison court	CT	A		1	
								Travail maison de 3 pages							Travail maison de 3 pages					
TC1FGM1B	EC	Méthodologie de l'interprétation		1		CT	TD 6													
								Exposé	CC	EO	0h10	1		X	Exposé	CT	EO	0h10	1	
TC1FGM1C	EC	Méthodologie de l'interreligieux		1		CT	TD 6													
								Travail maison court	CC	PE		1		X	Travail maison court	CT	PE		1	
								Travail maison de 3 pages							Travail maison de 3 pages					
	UE	UE 2 - Rapports interreligieux : fondements et histoire - S1	9	9		CT														
							CM 12													
								Travail maison court (M1)												
								Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1)	CT	PE		1	
															Travail maison de 3 pages					
TC1FGM2A	EC	Introduction à l'histoire comparée des religions		1		CT														
								Travail maison long (M2)							Travail maison long (M2)					
								Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2)	CT	PE		1	
								Travail maison de 6 pages.							Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE.					
								Travail maison de 6 pages.							Travail maison de 6 pages.					
							CM 18													
								Travail maison court (M1)							Travail maison court (M1)					
								Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	2 CC	PE		2		X	Travail maison court (M1)	2 CT	PE		2	
															Travail maison de 3 pages.					
TC1FGM2B	EC	Fondements d'une théorie de l'interreligieux		2		CT														
								Travail maison long (M2)							Travail maison long (M2)					
								Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2)	CT	PE		1	
								Travail maison de 6 pages.							Travail maison de 6 pages.					
							CM 12													
								Travail maison court (M1)							Travail maison court (M1)					
								Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : un travail maison de 3 pages	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1)	CT	PE		1	
															Travail maison de 3 pages					
TC1FGM2C	EC	Étude historique des rapports interreligieux		1		CT														
								Travail maison long (M2)							Travail maison long (Mé)					
								Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses /	CC	PE		1		X	Travail maison long (Mé)	CT	PE		1	
															Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses /					

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.						interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.							
	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S1	6	6		CT															
TC1FGM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (1)		1		CT	CM 12														
								Travail maison long							Travail maison long						
								Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X	Travail maison de 6 pages	CT	PE		1		
	Choisir 1 élément(s)																				
	EC	Langues anciennes (de la faculté)		1		CT															
	EC	Autres langues anciennes (hors faculté)		1		CT															
	UE	UE 4 - Convictions religieuses : perspectives historiques et contemporaines - S1	3	3		CT															
TC1FGM4A	EC	Socio-anthropologie de la pluralité religieuse en Europe		1		CT	CM 12														
								Travail maison long							Travail maison long						
								Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X	Travail maison de 6 pages	CT	PE		1		
	UE	UE 5 - Philosophie de la religion et science des religions - S1	6	6		CT															
TC1FGM5A	EC	Initiation à la théologie des religions		1		CT	CM 12														
								Travail maison court							Travail maison court						
								Travail maison de 3 pages	CT	PE		1		X	Travail maison de 3 pages	CT	PE		1		
	Choisir 1 élément(s)																				
	BLOC	Enseignements d'initiation. Un module au choix.		1		CT															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1AEM6B	EC	Philosophie générale		0,4		CCI	CM 24														
								écrit terminale													
								Epreuve de fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,4									
	EC	Histoire de la philosophie antique		0,3		CCI	CM 24														
								Travail maison													
								8ème semaine de cours.	SC	PE		0,3									
	EC	Histoire des religions orientales	0,6	CCI			CM 12														
							Devoir sur table														
							Questions de cours et de réflexion. 4ème semaine de cours.	SC	ET	1h00	0,3										
							Travail maison				0,3										
								Travail sur texte. 8ème semaine de cours.	SC	PE											
	EC	Anthropologie philosophique		0,3		CCI	CM 24														
							Ecrit terminal														
							Epreuve fin de semestre.	AC	ET	2h00	0,3										
EC	Histoire de la philosophie moderne et contemporaine		0,3		CCI	CM 24															
							devoir sur table														
							10ème semaine de cours.	SC	ET	2h00	0,3										
	BLOC	Enseignements avancés. Un module au choix.		1		CT															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12														
								Travail maison							Travail maison						
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X	1 ou 2 CT	PE		3		
	UE	UE 6 - Langues vivantes - S1	3	3		CT		Langue vivante Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.						Langues vivantes Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.					
	EC	Langues vivantes étrangères (faculté ou hors faculté)		1		CT													

Semestre 2 - Études interreligieuses

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S2	3	3		CT														
TC1FHM1A	EC	Document préparatoire au mémoire		1		CT		Travail maison document préparatoire au mémoire de 10 pages	CC	A		1			Travail maison document préparatoire au mémoire de 10 pages	CT	A		1	
	UE	UE 2 - Développement durable et responsabilité sociale - S2	3	3		CT														
TC1AHM6A	EC	Développement durable et responsabilité sociale		1		CT	TD 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S2	3	3		CT														
TC1FLM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (2)		1		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	1		X	Exposé	CT	EO	0h20	1	
	UE	UE 4 - Convictions religieuses : perspectives historiques et contemporaines - S2	6	6		CT														
SO1QHM11	EC	Courants religieux contemporains		1		CCI	CM 18	Oral	AC	EO	0h15	1								
	Choisir 1 élément(s)																			
SO1QHM10	EC	Luttes et Mobilisations collectives		1		CCI	CM 18	Ecrit	AC	ET	1h30	1		X						
							CM 20													
TP38HM1A	Matière	Théologie et enjeux de société		1		CCI		Oral Oral sur le cours	AC	EO	0h20	1								
								Epreuve alternative 1/2 Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1								
								Epreuve alternative 2/2 Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1								
							CM 20													
TP38HM1B	Matière	Dialogue interreligieux		1		CCI		Oral	AC	EO	0h20	1								
								Epreuve alternative 1/2 Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1								
								Epreuve alternative 2/2 Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1								
	EC	Séminaires ITI HISAAR (Histoire Sociologie Archéologie et Anthropologie des Religions) - SP		1		CT														
	UE	UE 5 - Religion, société, État - S2	3	3		CT														
TC1FHM5A	EC	Droits internes comparés des religions		1		CT	CM 12	Travail maison court	CC	A		1		X	Travail maison court	CT	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison de 3 pages						Travail maison de 3 pages						
	UE	UE 6 - Stage - S2	12	12		CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1FHM6A	Stage	Stage recherche - S2		1		CT	ST 92	Rapport ou portfolio 6 pages hors annexes ou portfolio	CC	PE		1		X	Rapport ou portfolio 6 pages hors annexes ou portfolio	CT	PE		1	
TC1FHM6B	EC	Stage professionnel ou portfolio - S2		1		CT	ST 92	Rapport ou porfolio 6 pages hors annexes ou porfolio	CC	PE		1		X	Rapport ou portfolio 6 pages hors annexes ou portfolio	CT	PE		1	
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
	UE	UE 30+ - Professionnalisation				CT														
		Enseignement(s) facultatif(s)																		
TC1AFM8C	EC	Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	Oral Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	AC	EO	0h20	0,5								
								Contrôle continu Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année B, semestre 2 UE 8.	SC	PE		0,5								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (Dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 3 - Interreligious Studies

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S3	3	3		CT														
TC1FGM1A	EC	Méthodologie universitaire		1		CT	TD 6													
							Travail maison court Travail maison de 3 pages	CC	PE		1		X	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	A			1	
TC1FGM1B	EC	Méthodologie de l'interprétation		1		CT	TD 6													
TC1FGM1C	EC	Méthodologie de l'interreligieux		1		CT	TD 6	Exposé	CC	EO	0h10	1		X	Exposé	CT	EO	0h10		1
							Travail maison court Travail maison de 3 pages	CC	PE		1		X	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	PE			1	
	UE	UE 2 - Rapports interreligieux : fondements et histoire - S3	6	6		CT		Travail maison long Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison long Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE			1
TC1FGM2A	EC	Introduction à l'histoire comparée des religions		1		CT	CM 12													
							Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1) Travail maison de 3 pages	CT	PE			1	
								Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE			1
TC1FGM2B	EC	Fondements d'une théorie de l'interreligieux		1		CT	CM 18													
							Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	2 CC	PE		2		X	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	2 CT	PE			2	
								Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE			1
TC1FGM2C	EC	Étude historique des rapports interreligieux		1		CT	CM 12													
								Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études	CT	PE			1

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								interreligieuses / interligious studies : un travail maison de 3 pages								interreligieuses / interligious studies : un travail maison de 3 pages							
								Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X		Travail maison long (Mé) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE			1		
	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S3	3	3		CT																	
TC1FGM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (1)		1		CT	CM 12																
								Travail maison long Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE			1			
	UE	UE 4 - Convictions religieuses : perspectives historiques et contemporaines - S3	6	6		CT																	
TC1FGM4A	EC	Socio-anthropologie de la pluralité religieuse en Europe		1		CT	CM 12																
								Travail maison long Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE			1			
Choisir 1 élément(s)																							
SO1QGM10	EC	Socio-anthropologie des croyances ordinaires, intensives, rigoristes ou radicales		1		CCI	CM 18	Oral	AC	EO	0h15	1											
SO1QKM11	EC	Sociologie de l'islam en Europe		1		CCI	CM 18	Oral	AC	EO	0h15	1		X									
							CM 15																
TP37HM2B	Matière	Sociologie		1		CCI		Exposé oral Exposé oral	AC	EO	0h20	1											
								Epreuve alternative 1/2 Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1											
								Epreuve alternative 2/2 Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1											
	UE	UE 5 - Religion, société, État - S3	3	3		CT																	
TC1FKM5A	EC	Statuts des cultes en France et les états européens		1		CT	CM 18																
								Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE		1		X	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE			1			
	UE	UE 6 - Philosophie de la religion et science des religions - S3	3	3		CT																	
TC1FGM5A	EC	Initiation à la théologie des religions		1		CT	CM 12																
								Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	PE		1		X	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	PE			1			
	UE	UE 7 - Séminaire optionnel - S3	3	3		CT		Séminaire au choix Modalités selon les MECC du séminaire choisi dans cette UE.	CC	A		1		X		Séminaire au choix Modalités selon les MECC du séminaire choisi dans cette UE.	CT	A			1		
	EC	Séminaires de master de la faculté de théologie catholique		1		CT																	
	EC	Séminaires de master de la faculté de théologie protestante		1		CT																	
	EC	Séminaires de master de la faculté des sciences historiques		1		CT																	
	EC	Séminaires de master de la faculté des sciences sociales		1		CT																	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	EC	Séminaires de l'Institut d'histoire des religions		1		CT														
	EC	Séminaires du Département d'études hébraïques et juives		1		CT														
	EC	Séminaires du DU HISAAR		1		CT														
	UE	UE 8 - Langues vivantes étrangères - S3	3	3		CT		Langue vivante Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.	CT	A		1			Langue vivante Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.	CT	A		1	
	EC	Langues vivantes étrangères (faculté ou hors faculté)		1		CT														

Semestre 4 - Interreligious Studies

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1FLM1A	UE	UE 1 - Mémoire de recherche - S4	21	21		CT													
	EC	Rédaction du mémoire de recherche et soutenance devant jury		1		CT		Rédaction mémoire de recherche Entre 80 et 100 pages.	CC	MS		1			CT	A		1	
	UE	UE 2 - Séminaire(s) optionnel(s) - S4. Au choix : un séminaire de 24 h ou deux séminaires de 12h.	6	6		CT	CM 24												
							Travail maison ? Modalités selon les MECC du séminaire choisi dans cette UE.	CC	A		1		X	Travail maison ?	CT	A		1	
Choisir 1 élément(s)																			
EC		Séminaires de master de la faculté de théologie catholique - S4		1		CT													
EC		Séminaires de master de la faculté de théologie protestante - S4		1		CT													
EC		Séminaires de master de la faculté des sciences historiques - S4		1		CT													
EC		Séminaires de master de la faculté des sciences sociales - S4		1		CT													
EC		Séminaires de l'Institut d'histoire des religions - S4		1		CT													
EC		Séminaires du Département d'études hébraïques et juives - S4		1		CT													
EC		Séminaires du DU HISAAR - S4		1		CT													
TC1FLM3A	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S4	3	3		CT													
	EC	Textes et traditions fondateurs (2)		1		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	1		X	Exposé	CT	EO	0h20	1

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Un nombre significatif d'étudiants ayant une activité professionnelle étalent leurs études selon le roulement annuel des sessions (alternance entre cours en sessions et cours hebdomadaires d'une année à l'autre).

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales se font sous forme de travail maison ou de devoir sur table rendu par l'étudiant directement à l'enseignant.

Motivation de la dérogation :

Un travail maison ou un devoir sur table implique un suivi personnalisé de l'étudiant.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (: l'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 3 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
	UE	UE 1 - Langues Vivantes Étrangères - S3	3	3		CT	TD 24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
	Choisir 1 élément(s)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	Matière	Anglais et allemand				CT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								devoir sur table 1/2	SC	ET	1h00	0,3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
								épreuve au fil du semestre.					SC	ET	1h00	0,3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
								devoir sur table 2/2	SC	ET	1h00	0,3																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
								Fin de semestre.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
UE UE 3 - Fondements disciplinaires - S3. Un module au choix.			3	3		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2D	EC	Histoire de la liturgie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		3

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		3		X		1 ou 2	CT	PE		3
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		3		X		1 ou 2	CT	PE		3
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		3		X		1 ou 2	CT	PE		3
UE			UE 4 - Séminaires de recherche - S3. Deux séminaires au choix.			6	6													
Choisir 2 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
								CC	EO	0h20		6		X		CT	EO	0h20		6
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		6		X		1 ou 2	CT	PE		6
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		6		X		1 ou 2	CT	PE		6
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		6		X		1 ou 2	CT	PE		6
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2	CC	PE		6		X		1 ou 2	CT	PE		6
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
								CC	EO	0h20		6		X		CT	EO	0h20		6

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X		Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h30	6		X		Exposé	CT	EO	0h30	6	
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		6		
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1FGM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (1)		1		CT	CM 12	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X		Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE		1	
	EC	Séminaires ITI HISAAR (Histoire Sociologie Archéologie et Anthropologie des Religions) - SI		2		CT															
	UE	UE 5 - Stage (formation à la recherche ou professionnel)	15	15		CT															
TC1AKM5A	Stage	Participation à la recherche dans le laboratoire ou professionnalisation				CT	ST 104	Rapport ou portfolio	1 CC	ET		15		X		Rapport ou portfolio	1 CT	ET		15	

Semestre 4 - Théologie catholique

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Séminaires de recherche 2 - S4. Deux séminaires au choix.	6	6		CT													
	Choisir 2 élément(s)																		
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
								1 ou 2 CC	PE		6		X		1 ou 2 CT	PE		6		
TC1FLM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (2)		1		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
								CC	EO	0h20	1		X		CT	EO	0h20	1		
	EC	Séminaires ITI HISAAR (Histoire Sociologie Archéologie et Anthropologie des Religions) - SP		1		CT														
	UE	UE 2 - Soutenance du mémoire - S4	24	24		CT														
TC1ALM2A	EC	Soutenance Mémoire Master 2 - S4		2		CT		Soutenance de mémoire Jury constitué de deux enseignants-chercheurs au moins dont l'un au moins est HDR.												
								CC	EO		24									
								Mémoire												
								CC	PE		24									

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières durant deux années universitaires.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 3 - Droit canonique

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 1 - LVE et sources d'informations - S3	3	3		CT	TD 24														
TC23KM1A	EC	Latin canonique		0,85		CT	TD 18														
								Travail maison	CC	PE	0h00	0,85		X	Travail maison	CT	PE	0h00	0,85		
TC23KM1B	EC	Sources d'information numérique en droit canonique et en droit des religions		0,15		CT	TD 6														
								Travail maison	CC	PE	0h00	0,15		X	Travail maion	CT	PE	0h00	0,15		
	UE	UE 2 - Histoire des sources du droit - S3	9	9		CT	CM 36														
								Ecrit sur table ou travail maison L'étudiant a le choix : - si UE 2 écrit de 4 h alors UE 3 travail maison - si UE 2 travail maison alors UE 3 écrit de 4 h.	CC	PE	4h00	1		X	Ecrit sur table ou travail maison L'étudiant a le choix : - si UE 2 écrit de 4 h alors UE 3 travail maison - si UE 2 travail maison alors UE 3 écrit de 4 h.	CT	PE	4h00	1		
TC23KM2A	EC	Histoire des sources du droit canonique occidental		1		CT	CM 16														
TC23KM2B	EC	Histoire des sources du droit canonique oriental		1		CT	CM 12														
TC23KM2C	EC	Histoire du droit romain		1		CT	CM 8														
	UE	UE 3 - Actualité du droit canonique - S3	15	15		CT	CM 60														
								Ecrit sur table ou travail maison L'étudiant a le choix : - si UE 2 écrit de 4 h alors UE 3 travail maison - si UE 2 travail maison alors UE 3 écrit de 4 h.	CC	PE	4h00	0,5		X	Ecrit sur table ou travail maison L'étudiant a le choix : - si UE 2 écrit de 4 h alors UE 3 travail maison - si UE 2 travail maison alors UE 3 écrit de 4 h.	CT	PE	4h00	0,5		
TC23KM3A	EC	Évolutions actuelles du droit canonique		0,5		CT	CM 36														
TC23KM3B	EC	Évolutions actuelles des institutions d'Eglise		0,5		CT	CM 24														
	UE	UE 4 - Développement durable et responsabilité sociale - S3	3	3		CT	CM 12														
							TD 24														
TC1AHM6A	EC	Développement durable et responsabilité sociale		1		CT		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3		

Semestre 4 - Droit canonique

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Jurisprudence canonique - S4	6	6		CT	CI 36	Travail maison							Travail maison					
								Travail maison dans l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	1		X	Travail maison	CT	PE		1	
TC23LM1A	EC	Jurisprudence rotale et étude de cas		1		CT	CI 18													
TC23LM1B	EC	Jurisprudence administrative de la Signature apostolique et étude de cas		1		CT	CI 18													
	UE	UE 2 - Droits comparés des religions - S4	3	3		CT	CM 24	Travail maison							Travail maison					
								Travail maison dans l'une ou l'autre matière de l'UE.	CC	PE	0h00	1		X	Travail maison	CT	PE	0h00	1	
TC23LM2A	EC	Droits des Églises et communautés ecclésiales non catholiques		1		CT	CM 12													
TC23LM2B	EC	Droits internes des autres religions		1		CT	CM 12													
	UE	UE 3 - Initiation à la recherche - S4	6	6		CT	TD 24													
							TD 24													
TC23LM3A	EC	Participation à un projet collectif de recherche		2		CT		Présentation du projet de recherche	CT	EO	0h20	3		X	Présentation du projet de recherche	CT	EO	0h20	3	
	UE	UE 4 - Mémoire - S4	15	15		CT	TD 12													
							TD 12													
TC23LM4A	EC	Rédaction du mémoire		5		CT		Rédaction et soutenance du mémoire	CT	PE	0h00	6		X	Rédaction et soutenance du mémoire	CT	PE	0h00	6	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Un nombre significatif d'étudiants ayant une activité professionnelle étalent leurs études selon le roulement annuel des sessions (alternance entre cours en sessions et cours hebdomadaires d'une année à l'autre).

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales se font sous forme de travail maison ou de devoir sur table rendu par l'étudiant directement à l'enseignant.

Motivation de la dérogation :

Un travail maison ou un devoir sur table implique un suivi personnalisé de l'étudiant.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (: l'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 3 - Catholicisme

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	UE 1 - Langues Vivantes Étrangères - S3	3	3		CT	TD 24																
	Choisir 1 élément(s)																						
	Matière	Anglais et allemand				CT																	
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12																
							devoir sur table 1/2																
							épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
							devoir sur table 2/2																
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12																
							devoir sur table ou travail maison 1/2																
							épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
							devoir sur table ou travail maison 2/2																
	EC	Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI																	
							épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
							oral terminal																
							Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
	UE	UE 2 - Fondements disciplinaires - S3. Un module au choix.	3	3		CT																	
	Choisir 1 élément(s)																						
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12																
							Travail maison																
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12																
							Travail maison																
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12																
							Travail maison																
TC1AKM2D	EC	Histoire de la liturgie		2		CT	CM 12																
							Travail maison																
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12																

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
UE UE 3 - Fondements disciplinaires - S3. Un module au choix.			3	3		CT														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2D	EC	Histoire de la liturgie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
UE			UE 4 - Séminaires de recherche - S3. Deux séminaires au choix.			6	6												
Choisir 2 élément(s)																			
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
								CC	EO	0h20	6		X		CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		6		X		1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		6		X		1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		6		X		1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		6		X		1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
								CC	EO	0h20	6		X		CT	EO	0h20	6	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X		Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h30	6		X		Exposé	CT	EO	0h30	6	
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		6		
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1FGM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (1)		1		CT	CM 12	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X		Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE		1	
	EC	Séminaires ITI HISAAR (Histoire Sociologie Archéologie et Anthropologie des Religions) - SI		2		CT															
	UE	UE 5 - Stage (formation à la recherche ou professionnel)	15	15		CT															
TC1AKM5A	Stage	Participation à la recherche dans le laboratoire ou professionnalisation				CT	ST 104	Rapport ou portfolio	1 CC	ET		15		X		Rapport ou portfolio	1 CT	ET		15	

Semestre 4 - Catholicisme

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Séminaires de recherche 2 - S4. Deux séminaires au choix.	6	6		CT													
Choisir 2 élément(s)																			
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12											
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	
TC1FLM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (2)		1		CT	CM 12											
								Exposé	CC	EO	0h20	1		X	Exposé	CT	EO	0h20
	EC	Séminaires ITI HISAAR (Histoire Sociologie Archéologie et Anthropologie des Religions) - SP		1		CT												
	UE	UE 2 - Soutenance du mémoire - S4	24	24		CT												
TC1ALM2A	EC	Soutenance Mémoire Master 2 - S4		2		CT		Soutenance de mémoire Jury constitué de deux enseignants-chercheurs au moins dont l'un au moins est HDR.										
								Mémoire	CC	PE		24						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
ST	ST (Stage)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

L'accès en première année de master est subordonné à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans compensation et sans pondération des semestres.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves de matières dans des UE non acquises sont conservées et sont reportées sur le contrat pédagogique des deux années suivantes.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant en RSE bénéficie d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (Dispense partielle aux enseignements en fonction des contraintes liées aux activités professionnelles ou à des situations particulières, dans la limite des impératifs pédagogiques.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 3 - Études interreligieuses

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Méthodologie de la recherche - S3	3	3		CT														
TC1FGM1A	EC	Méthodologie universitaire		1		CT	TD 6	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CC	PE		1		X	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	A		1	
TC1FGM1B	EC	Méthodologie de l'interprétation		1		CT	TD 6	Exposé	CC	EO	0h10	1		X	Exposé	CT	EO	0h10	1	
TC1FGM1C	EC	Méthodologie de l'interreligieux		1		CT	TD 6	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CC	PE		1		X	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	PE		1	
	UE	UE 2 - Rapports interreligieux : fondements et histoire - S3	6	6		CT		Travail maison long Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison long Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE		1	
TC1FGM2A	EC	Introduction à l'histoire comparée des religions		1		CT	CM 12	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1) Travail maison de 3 pages	CT	PE		1	
								Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE		1	
TC1FGM2B	EC	Fondements d'une théorie de l'interreligieux		1		CT	CM 18	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	2 CC	PE		2		X	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études interreligieuses / interligious studies : 2 travaux maison de 3 pages.	2 CT	PE		2	
								Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X	Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE		1	
TC1FGM2C	EC	Étude historique des rapports interreligieux		1		CT	CM 12	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études	CC	PE		1		X	Travail maison court (M1) Pour les étudiants inscrits en M1 - S1études	CT	PE		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								interreligieuses / interligious studies : un travail maison de 3 pages								interreligieuses / interligious studies : un travail maison de 3 pages							
								Travail maison long (M2) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CC	PE		1		X		Travail maison long (Mé) Les étudiants inscrits en M2 - S3 études interreligieuses / interligious studies : 1 travail maison long au choix parmi les 3 cours de l'UE. Travail maison de 6 pages.	CT	PE			1		
	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S3	3	3		CT																	
TC1FGM3A	EC	Textes et traditions fondateurs (1)		1		CT	CM 12																
								Travail maison long Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE			1			
	UE	UE 4 - Convictions religieuses : perspectives historiques et contemporaines - S3	6	6		CT																	
TC1FGM4A	EC	Socio-anthropologie de la pluralité religieuse en Europe		1		CT	CM 12																
								Travail maison long Travail maison de 6 pages	CC	PE		1		X	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE			1			
Choisir 1 élément(s)																							
SO1QGM10	EC	Socio-anthropologie des croyances ordinaires, intensives, rigoristes ou radicales		1		CCI	CM 18	Oral	AC	EO	0h15	1											
SO1QKM11	EC	Sociologie de l'islam en Europe		1		CCI	CM 18	Oral	AC	EO	0h15	1		X									
							CM 15																
TP37HM2B	Matière	Sociologie		1		CCI		Exposé oral Exposé oral	AC	EO	0h20	1											
								Epreuve alternative 1/2 Travail de recherche disciplinaire sur un sujet à convenir avec l'enseignant, 20 000 caractères espaces compris	SC	PE		1											
								Epreuve alternative 2/2 Oral portant sur le travail rendu	SC	EO	0h15	1											
	UE	UE 5 - Religion, société, État - S3	3	3		CT																	
TC1FKM5A	EC	Statuts des cultes en France et les états européens		1		CT	CM 18																
								Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE		1		X	Travail maison long Travail maison de 6 pages	CT	PE			1			
	UE	UE 6 - Philosophie de la religion et science des religions - S3	3	3		CT																	
TC1FGM5A	EC	Initiation à la théologie des religions		1		CT	CM 12																
								Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	PE		1		X	Travail maison court Travail maison de 3 pages	CT	PE			1			
	UE	UE 7 - Séminaire optionnel - S3	3	3		CT		Séminaire au choix Modalités selon les MECC du séminaire choisi dans cette UE.	CC	A		1		X		Séminaire au choix Modalités selon les MECC du séminaire choisi dans cette UE.	CT	A			1		
	EC	Séminaires de master de la faculté de théologie catholique		1		CT																	
	EC	Séminaires de master de la faculté de théologie protestante		1		CT																	
	EC	Séminaires de master de la faculté des sciences historiques		1		CT																	
	EC	Séminaires de master de la faculté des sciences sociales		1		CT																	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	EC	Séminaires de l'Institut d'histoire des religions		1		CT															
	EC	Séminaires du Département d'études hébraïques et juives		1		CT															
	EC	Séminaires du DU HISAAR		1		CT															
	UE	UE 8 - Langues vivantes étrangères - S3	3	3		CT		Langue vivante Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.	CT	A		1			Langue vivante Modalités selon les MCC du cours choisi dans cette UE.	CT	A		1		
	EC	Langues vivantes étrangères (faculté ou hors faculté)		1		CT															

Semestre 4 - Études interreligieuses

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1FLM1A	UE	UE 1 - Mémoire de recherche - S4	21	21		CT														
	EC	Rédaction du mémoire de recherche et soutenance devant jury		1		CT		Rédaction mémoire de recherche Entre 80 et 100 pages.	CC	MS		1				CT	A		1	
	UE	UE 2 - Séminaire(s) optionnel(s) - S4. Au choix : un séminaire de 24 h ou deux séminaires de 12h.	6	6		CT	CM 24													
								Travail maison ? Modalités selon les MECC du séminaire choisi dans cette UE.	CC	A		1	X	Travail maison ?	CT	A		1		
Choisir 1 élément(s)																				
EC		Séminaires de master de la faculté de théologie catholique - S4		1		CT														
EC		Séminaires de master de la faculté de théologie protestante - S4		1		CT														
EC		Séminaires de master de la faculté des sciences historiques - S4		1		CT														
EC		Séminaires de master de la faculté des sciences sociales - S4		1		CT														
EC		Séminaires de l'Institut d'histoire des religions - S4		1		CT														
EC		Séminaires du Département d'études hébraïques et juives - S4		1		CT														
EC		Séminaires du DU HISAAR - S4		1		CT														
TC1FLM3A	UE	UE 3 - Textes fondateurs : exégèse et herméneutique - S4	3	3		CT														
	EC	Textes et traditions fondateurs (2)		1		CT	CM 12													
								Exposé	CC	EO	0h20	1		X	Exposé	CT	EO	0h20	1	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE1 - Méthodologie générale		1		CCI	TD 16							
	EC	Cours 1 : Méthodologie universitaire		1		CCI	TD 8							
								Travail maison	SC	PE	0h00	1		
	EC	Cours 2 : Histoire et théories de l'interreligieux		1		CCI	TD 8							
								Travail maison	SC	PE	0h00	1		
	UE	UE2 - Connaissances des religions chrétiennes, juives, musulmanes et bouddhiques		1		CCI	TD 48							
							TD 24							
	Matière	Cours 1 : Textes fondateurs et théologies		1		CCI		Travail maison Deux travail maison à rendre, à choisir entre les 4 sous cours du cours 1 (cours 1.1 à 1.4).	2 SC	PE	0h00	1		
	EC	Cours 1.1 : Textes fondateurs et théologies juives		1		CCI	TD 6							
	EC	Cours 1.2 : Textes fondateurs et théologies chrétiennes		1		CCI	TD 6							
	EC	Cours 1.3 : Textes fondateurs et théologies musulmanes		1		CCI	TD 6							
	EC	Cours 1.4 : Textes fondateurs et bouddhologies		1		CCI	TD 6							
							TD 8							
	Matière	Cours 2 : Vérité et pluralisme		1		CCI		Travail maison Deux travail maison à faire, à choisir entre les 4 sous-cours du cours 2 (cours 2.1 à 2.4)	2 SC	PE		1		
	EC	Cours 2.1 : Vérité et pluralisme du point de vue musulman		1		CCI	TD 2							
	EC	Cours 2.2 : Vérité et pluralisme du point de vue juif		1		CCI	TD 2							
	EC	Cours 2.3 : Vérité et pluralisme du point de vue chrétien		1		CCI	TD 2							
	EC	Cours 2.4 : Vérité et pluralisme du point de vue bouddhiste		1		CCI	TD 2							
	EC	Cours 3 : Expressions des pratiques et coutumes religieuses		1		CCI	TD 8							
								Travail maison	SC	PE	0h00	1		
	UE	UE3 - Etat et religions, pratiques et fondements de l'Interreligieux		1		CCI	TD 34							
							TD 9							
	EC	Cours 1 : Laïcité et relations entre l'État et les religions dans le cadre du pluralisme		1		CCI		Travail maison Un travail maison portant sur l'ensemble des cours 1.1 à 1.3.	SC	PE		1		
	EC	Cours 1.1 : Laïcité		1		CCI	TD 2							
	EC	Cours 1.2 : Relations entre l'État et les religions		1		CCI	TD 5							
	EC	Cours 1.3 : Les droits internes des religions		1		CCI	TD 2							
	EC	Cours 2 : Les initiatives publiques de l'interreligieux dans la société d'aujourd'hui		1		CCI	TD 9							
								Travail maison	SC	PE	0h00	1		
	EC	Cours 3 : Les initiatives religieuses de l'interreligieux dans la société d'aujourd'hui		1		CCI	TD 24							
	EC	Cours 3.1 : Visite et implications pédagogiques de réalisations interreligieuses en Alsace		1		CCI	TD 8							
								Travail maison	SC	PE	0h00	1		
							TD 4							
	EC	Cours 3.2 : Les initiatives juives de l'interreligieux		1		CCI		Travail maison Un travail maison à rendre au choix entre les 4 sous-cours du cours 3 (cours 3.2 à 3.5)	SC	PE	0h00	1		

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
							TD 4					
EC		Cours 3.3 : Les initiatives bouddhistes de l'interreligieux		1		CCI		Travail maison Un travail maison à rendre au choix entre les 4 sous-cours du cours 3 (cours 3.2 à 3.5)	SC	PE	0h00	1
EC		Cours 3.4 : Les initiatives chrétiennes de l'interreligieux		1		CCI	TD 4	Travail maison Un travail maison à rendre au choix entre les 4 sous-cours du cours 3 (cours 3.2 à 3.5)	SC	PE	0h00	1
EC		Cours 3.5 : Les initiatives musulmanes de l'interreligieux		1		CCI	TD 4	Travail maison Un travail maison à rendre au choix entre les 4 sous-cours du cours 3 (cours 3.2 à 3.5)	SC	PE	0h00	1
UE		UE4 - Conclusion et dossier de synthèse		1		CCI	TD 8					
EC		Cours 1 : Séminaire de clôture et présentation de dossier de synthèse		1		CCI	TD 8	Dossier de synthèse 10 pages max	SC	PE	0h00	1
								Présentation du dossier de synthèse présentation lors du séminaire de clôture	SC	EO	0h20	1

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre (Par là, il est entendu que l'étudiant bénéficie de la conservation des notes au niveau des matières durant deux années universitaires). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE1 - Droit canonique		2		CCI	TD 12												
	EC	Droit canonique		2		CCI	TD 12	écrit L'étudiant traite un des cinq sujets au choix portant sur l'ensemble des matières obligatoires UE2 à UE6.	AC	ET	4h00	2		X	écrit L'étudiant traite un des cinq sujets au choix portant sur l'ensemble des matières obligatoires UE2 à UE6.	AC	ET	4h00	2
	UE	UE2 - Principes généraux du droit canonique		2		CCI	TD 12												
TC201M11	EC	Principes généraux du droit canonique		2		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h15	2		X	oral	AC	EO	0h15	2
								travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	SC	PE	0h00	2		X	travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	AC	PE	0h00	2
	UE	UE3 - Le peuple de Dieu et les sacrements		2		CCI	TD 12												
TC201M12	EC	Le peuple de Dieu et les sacrements		2		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h15	2		X	oral	AC	EO	0h15	2
								travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	SC	PE	0h00	2		X	travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	AC	PE	0h00	2
	UE	UE4 - L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Église		2		CCI	TD 12												
TC201M13	EC	L'évolution du mariage et de la famille dans les sociétés contemporaines et dans le droit de l'Église		2		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h15	2		X	oral	AC	EO	0h15	2
								travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	SC	PE	0h00	2		X	travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	AC	PE	0h00	2
	UE	UE5 - Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique		2		CCI	TD 12												
TC201M14	EC	Les grandes étapes de l'histoire du droit canonique		2		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h15	2		X	oral	AC	EO	0h15	2
								travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	SC	PE	0h00	2		X	travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	AC	PE	0h00	2
	UE	UE6 - Les procès en nullité de mariage		2		CCI	TD 24												
TC201U6A	EC	Les procès en nullité de mariage		2		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h15	2		X	oral	AC	EO	0h15	2
								travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	SC	PE	0h00	2		X	travail maison L'étudiant rédige un travail maison portant sur un sujet agréé par l'enseignant titulaire du cours.	AC	PE	0h00	2
TC201M6A	Stage	Stage obligatoire dans un tribunal d'Église		2		CCI	TD 12												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								stage obligatoire dans un tribunal d'Eglise stage de 24 h	SC	A	0h00	1	10	X	stage obligatoire dans un tribunal d'Eglise stage de 24 h	AC	A	0h00	1	
	UE	UE7 - Matières optionnelles		2		CCI	TD 12													
		Choisir 1 élément(s)																		
TC201M71	EC	1. Le droit des laïcs dans l'Église		2		CCI	TD 12													
								oral	AC	EO	0h15	2			oral	AC	EO	0h15	2	
TC201M72	EC	2. Le droit de la vie consacrée		2		CCI	TD 12													
								oral	AC	EO	0h15	2			oral	AC	EO	0h15	2	
TC201M73	Stage	3. Stage dans une administration d'Église		2		CCI	TD 12													
								Rapport de stage	SC	PE		2			Rapport de stage	AC	PE		2	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE1 - Certificat 1		1		CCI													
TC1AEM6A	EC	Théologie pratique et spiritualités		0,4		CCI	CM 24	Devoir sur table 1/2 6ème semaine de cours.											
TC1BEM6A	EC	Théologie pratique et spiritualités		0,4		CCI	CM 24	Ecrit terminal											
TC1ADM8A	EC	Stage de professionnalisation		0,6		CCI	TD 36	Rapport de stage Au fil du semestre.											
								Entretien collectif Epreuve de fin de semestre.											
	UE	UE2 - Certificat 2		1		CCI													
TC1AGM5D	EC	Histoire et raisons des pratiques chrétiennes - S1		6		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AHM4E	EC	Analyse des récits chrétiens		1		CT	CM 24	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE3 - Certificat 3		1		CCI													
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE 4 - Certificat 4		1		CCI													
	EC	Soutenance de mémoire		1		CCI		Soutenance mémoire											

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
S	Soutenance

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, une note de 0 dans l'une des matières étant éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
UE		UE1 - Le fait religieux dans la société		1		CCI	TD 48					
EC		Approche anthropologique du religieux		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Sociologie des religions		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Histoire du christianisme 1		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Histoire du christianisme 2		1		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h20	1
UE		UE2 - Jésus à l'origine du Christianisme		1		CCI	TD 48					
EC		De l'Ancien au Nouveau Testament 1		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		De l'Ancien au Nouveau Testament 2		1		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h20	1
EC		Acte de foi et théologie trinitaire		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Jésus et la foi de l'Église		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
UE		UE3 - Être chrétien		1		CCI	TD 48					
EC		La célébration des chrétiens		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Les institutions ecclésiales		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Les chrétiens et l'éthique		1		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h20	1
EC		Les voies de la spiritualité		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
UE		UE4 - Le Christianisme dans sa diversité		1		CCI	TD 48					
EC		Héritage, missions et défis de l'orthodoxie		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Héritage, missions et défis du protestantisme		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1
EC		Introduction à la théologie du dialogue œcuménique et interreligieux		1		CCI	TD 12	oral	AC	EO	0h20	1
EC		Foi chrétienne et culture contemporaine		1		CCI	TD 12	travail maison	SC	ET	0h00	1

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Théologie pastorale

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Evaluation Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Evaluation Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
UE		UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures	SC	A		3		X	Cours de mineures	AC	A		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.						1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								1 ou 2 CC	PE		3		X		1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
								CC	PE		6		X		CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC 1 CC	EO PE	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT 1 CT	EO PE	0h30	6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
UE		UE6 - Premier cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S1		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2	
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	
EC		Mémoire de recherche - S1		2		CCI														
UE		UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1		X	Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1	
EC		Préparation mémoire - S1		2		CCI														

Semestre 2 - Théologie pastorale

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3				
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3				
Choisir 1 élément(s)																								
BLOC		Première langue ancienne : grec (SP)					CCI																	
Choisir 1 élément(s)																								
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4												

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Epreuve de fin de semestre.														
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI																
	Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI																
	Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75										
								Travaux maison (4)														
								4 travaux maison sont														
								obligatoires pour pouvoir se	AC	PE	0h00	0,25										
								présenter à l'oral. Les dates														
								seront précisées sur Moodle.														
	Choisir 2 élément(s)																					
	BLOC	Grec				CCI																
	Choisir 1 élément(s)																					
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24															

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
TC1APM1C	EC	Grec 3			1	CCI	TD 24	oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI															
Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM2A	EC	Hébreu 1			1	CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1APM2B	EC	Hébreu 2			1	CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1APM2C	EC	Hébreu 3			1	CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI															
Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin			1	CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75									
								Travaux maison (4)	AC	PE	0h00	0,25									

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.											
	Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24												
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24												
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Hébreu				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24												
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24												
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Latin				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24												
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24												
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A	3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A	3		
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S2		2		CCI		cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2	
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	
	EC	Mémoire de recherche - S2		2		CCI														

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Théologie systématique

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Evaluation Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Evaluation Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2D	EC	Histoire de la liturgie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	CC	EO	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	CT	EO	0h30	6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE6 - Premier cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S1		2		CCI		Cours optionnel						Cours optionnel					

Maquette d'enseignement								Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).								Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).						
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1		
	EC	Mémoire de recherche - S1		2		CCI																
	UE	UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1		X		Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1		
	EC	Préparation mémoire - S1		2		CCI																

Semestre 2 - Théologie systématique

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3					
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3					
Choisir 1 élément(s)																									
BLOC		Première langue ancienne : grec (SP)					CCI																		
Choisir 1 élément(s)																									
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Epreuve de fin de semestre.												
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
oral terminal	AC	EO	0h20	0,4																
Epreuve de fin de semestre.																				
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
oral terminal	AC	EO	0h20	0,4																
Epreuve de fin de semestre.																				
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
oral terminal	AC	EO	0h20	0,4																
Epreuve de fin de semestre.																				
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
oral terminal	AC	EO	0h20	0,4																
Epreuve de fin de semestre.																				
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2												
								épreuve au fil du semestre.												
oral terminal	AC	EO	0h20	0,4																
Epreuve de fin de semestre.																				
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75								
								Travaux maison (4)												
								4 travaux maison sont	AC	PE	0h00	0,25								
								obligatoires pour pouvoir se												
								présenter à l'oral. Les dates												
								seront précisées sur Moodle.												
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	Grec				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI													
Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI													
Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75							
								Travaux maison (4)	AC	PE	0h00	0,25							

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.											
	Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24												
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24												
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Hébreu				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24												
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24												
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Latin				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24												
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24												
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A	3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A	3		
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6		

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S2		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie	AC	A		2	

Maquette d'enseignement								Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								catholique sauf institut de droit canonique).								catholique sauf institut de droit canonique).							
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1			
EC		Mémoire de recherche - S2		2		CCI																	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Exégèse biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeure 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeure 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE.Validation annuelle.	SC	A		2		X		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE.Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																					
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X		Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 4 - Exégèse biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à	AC	EO	1h00	6	

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée
								10) concernant la discipline majeure.						10) concernant la discipline majeure.				

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Histoire de l'Eglise

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12							X						
								Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12												
								Exposé	CC	EO	0h20	6	X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12												
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12												
								Exposé	CC	EO	0h15	6	X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12												
								Exposé	CC	EO	0h30	6	X	Exposé	CT	EO	0h30	6	
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12												
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 4 - Histoire de l'Eglise

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Patrologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4H	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.						Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.						
	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineure 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						Séminaire mineure 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.							
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
								Travail maison						Travail maison						

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.								
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6					
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6					

Semestre 4 - Patrologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Philosophie

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI	CM 12	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.						Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.					
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 4 - Philosophie

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
UE		UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9
EC		Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9
UE		UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6
EC		Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Théologie biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12												
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT		Travail maison	1 ou 2	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2	PE		3
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12												
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT		Travail maison	1 ou 2	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2	PE		3
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12												
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT		Travail maison	1 ou 2	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2	PE		3
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12												
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT		Travail maison	1 ou 2	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2	PE		3
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeur	SC	A		3		X	Séminaire majeur	AC	A		3
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12												
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT		Travail maison	1 ou 2	PE		6		X	Travail maison	1 ou 2	PE		6
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12												
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT		Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur	SC	A		2		X	Séminaire mineur	AC	A		2
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12												
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT		Travail maison	1 ou 2	PE		6		X	Travail maison	1 ou 2	PE		6

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h30	6		X	Exposé	CT	EO	0h30	6
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6
							Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 4 - Théologie biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
							CM 12													
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
							CM 12													
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Théologie morale et bioéthique

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.						Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.						
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé						
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h30	6		X	Exposé	CT	EO	0h30	6	
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Semestre 4 - Théologie morale et bioéthique

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Théologie pastorale

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12							X						
							CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12												
							Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	EO	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	EO	0h30	6	
								1 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 CT	PE		6	

Semestre 4 - Théologie pastorale

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis au semestre 4, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'UE 3 du grand oral et à l'UE 4 de soutenance du mémoire. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Compensation possible entre toutes les UE à l'exception de l'UE 3 et l'UE 4 du semestre 4 afin d'assurer un niveau de qualité au niveau du grand oral et du mémoire, le DSTC étant un diplôme donnant l'équivalence canonique de la "Licentia docendi" (littéralement "autorisation d'enseigner").

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être

différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 3 - Théologie systématique

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier cours dans discipline majeure - S3		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE2 - Deuxième cours dans discipline mineure - S3		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Premier séminaire dans discipline majeure - S3		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
							CM 12													
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT		Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	EO	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	EO	0h30	6	
	UE	UE4 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S3		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12													
								Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6

Semestre 4 - Théologie systématique

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Premier séminaire dans discipline majeure - S4		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE2 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S4		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE3 - Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	EC	Soutenance de mémoire - S4		9		CCI		Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	SC	EO	1h00	9		X	Soutenance de mémoire Mémoire maximum 60 pages et d'un haut niveau technique, comparable au niveau scientifique d'une thèse.	AC	EO	1h00	9	
	UE	UE4 - Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	
	EC	Grand oral disciplinaire - S4		6		CCI		Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	SC	EO	1h00	6		X	Grand oral Répondre à des questions de culture générale (5 à 10) concernant la discipline majeure.	AC	EO	1h00	6	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 1 - Aux fondements de l'action pastorale		1		CCI	TD 48							
	EC	Revisiter la théologie du salut		1		CCI	TD 12							
								Ecrit						
								Travail fait à la maison						
	EC	Diversité des modèles missiologiques		1		CCI	TD 12							
								Oral						
								AC EO 0h15 1						
	EC	Théologie des ministères		1		CCI	TD 12							
								Ecrit						
								AC ET 2h00 1						
	EC	Éléments de connaissance de soi		1		CCI	TD 12							
								Oral						
								AC EO 0h15 1						
	UE	UE 2 - Action pastorale et contexte sociétal		1		CCI	TD 24							
							TD 12							
	EC	Introduction à l'écoute non-directive		1		CCI		Ecrit						
								Travail fait à la maison						
							TD 12							
	EC	Le monde numérique : dynamique et outils		1		CCI		Ecrit						
								Travail fait à la maison						
	UE	UE 4 - Entrée dans une dynamique de formation continue		1		CCI	TD 24							
							TD 12							
	EC	Groupe d'analyse et relecture des pratiques pastorales		1		CCI		Oral						
							TD 12							
								Journées d'études						
								Validation par la présence aux journées d'études.						
	UE	UE 5 - Une option au choix		1		CCI	TD 24							
		Choisir 1 élément(s)												
							TD 24							
	EC	Formation spécialisée par un service pastoral diocésain		1		CCI		Oral						
								SC EO 0h15 1						
	Stage	Stage		1		CCI		Ecrit						
								Travail fait à la maison						
	EC	Choix de cours dans la licence EàD		1		CCI		cours de licence EAD						
								Validation selon le cours choisi.						
								SC A 0h00 1						

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à chacune des épreuves. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	UE 2 - Action pastorale et contexte sociétal		1		CCI	TD 24							
	EC	Catéchèse et âges de la vie		1		CCI	TD 12							
	EC	Accompagner des personnes en croissance		1		CCI	TD 12	écrit terminal	AC	ET	2h00	1		
								travail maison	SC	ET	0h00	1		
	UE	UE 3 - Processus de conduite du changement en pastorale		1		CCI	TD 48							
	EC	Initiatives de changement pastoral en France et à l'étranger		1		CCI	TD 12							
								travail maison	SC	ET	0h00	1		
	EC	La dynamique pastorale comme processus intégratif		1		CCI	TD 12							
								travail maison	SC	ET	0h00	1		
	EC	Conduite de projet : étapes, enjeux		1		CCI	TD 12							
								travail maison	SC	ET	0h00	1		
	EC	Conduite d'équipe : visée et outils		1		CCI	TD 12							
								oral	AC	EO	0h15	1		
	UE	UE 4 - Entrée dans une dynamique de formation continue		1		CCI	TD 24							
	EC	Groupe d'analyse et relecture des pratiques pastorales		1		CCI	TD 12							
								oral	SC	EO	0h30	1		
	EC	La théologie pastorale aujourd'hui		1		CCI	TD 12	journée d'études validation par la présence aux journées d'études	SC	A	0h00	1		
	UE	UE 5 - Une option au choix		1		CCI	TD 24							
		Choisir 1 élément(s)												
	EC	Formation spécialisée par un service pastoral diocésain		1		CCI	TD 24							
								oral	SC	EO	0h15	1		
	Stage	Stage		1		CCI		travail maison	SC	ET	0h00	1		
								cours de licence EAD Validation selon le cours choisi						
	EC	Choix de cours dans la licence EàD		1		CCI			SC	A	0h00	1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit, dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un

accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - Paix, religions et spiritualités		4		CT	TD 24													
	EC	Violence et paix dans la Bible		2		CT	TD 12	Travail maison	CC	PE		2								
	EC	Les textes ecclésiaux fondateurs de la fraternité (depuis le Concile Vatican II)		2		CT	TD 12	Oral	CC	EO	0h30	2								
	UE	UE2 - Les formes de conflits, leurs prévention et résolution		4		CT	TD 24													
	EC	« Peace Studies I » : analyse des outils de prévention et transformation des conflits		2		CT	TD 12	Travail maison	CC	PE		2								
	EC	« Peace Studies II » : analyse des outils de prévention et transformation des conflits		2		CT	TD 12	Oral	CC	EO	0h30	2								
	UE	UE3 - Approche historique et philosophique		4		CT	TD 24													
	EC	L'histoire et fruits de la diplomatie		1		CT	TD 6	Oral	CC	EO	0h30	1								
	EC	Colonialismes et mouvements d'indépendances (les figures de la Négritude et la désobéissance civile en Inde)		1		CT	TD 6	Oral	CC	EO	0h30	1								
TC1AKM4M							CM 12	Travail maison												
	EC	Éthique et santé (1)		2		CT		Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison	Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6
	UE	UE4 - Géopolitique et vivre ensemble		4		CT	TD 24													
	EC	L'Union européenne et la paix		2		CT	TD 12	Travail maison	CC	PE		2								
	EC	Le processus de paix au Moyen-Orient depuis 1948		1		CT	TD 6	Oral	CC	EO	0h30	1								
	EC	Les réconciliations en Afrique depuis 1990		1		CT	TD 6	Oral	CC	EO	0h30	1								
	UE	UE5 - Juridique		4		CT	TD 24													
	EC	Le Droit international humanitaire		2		CT	TD 12	Travail maison	CC	PE		2								
	EC	Le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression dans le droit international		2		CT	TD 12	Oral	CC	EO		2								
	UE	UE6 - Professionnalisant		4		CT	TD 24													
	EC	Gestion de projets de paix et développement		2		CT	TD 12	Travail maison	CC	PE		2								
	EC	Les médias et la communication bienveillante		2		CT	TD 12	Oral	CC	EO		2								

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
EO	Épreuve Orale
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Exégèse biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Evaluation Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Evaluation Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		2		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3	10	X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		2		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		1		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		1	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE6 - Premier cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S1		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		1		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		1	
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées	AC	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								d'évènements scientifiques dans l'année).							d'évènements scientifiques dans l'année).						
EC		Mémoire de recherche - S1		2		CCI															
UE		UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1	X		Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1		
EC		Préparation mémoire - S1		2		CCI															

Semestre 2 - Exégèse biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3	
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3									
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		2	10	X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																					
BLOC		Première langue ancienne : grec (SP)					CCI														
Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4									

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Epreuve de fin de semestre.											
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1	CCI	TD 36	oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
							Epreuve de fin de semestre.												
							devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
							épreuve au fil du semestre.												
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1	CCI	TD 24	devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
							épreuve au fil du semestre.												
							oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
							Epreuve de fin de semestre.												
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	oral terminal	AC	EO	0h20	0,4							
								Epreuve de fin de semestre.											
								devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4							
								Epreuve de fin de semestre.											
	Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		6		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		6	
	Choisir 1 élément(s)																			
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)					CCI												
Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1	CCI	TD 36	devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1	CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
							devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
							oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
							devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)					CCI													
Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4							
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3							
EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75								
							Travaux maison (4)	AC	PE	0h00	0,25								

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.											
	Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24												
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24												
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Hébreu				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24												
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24												
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Latin				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24												
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24												
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE	6	10	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE	6	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A	4		X		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A	4	
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison	1 ou 2 CC	PE	6			X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		6

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S2		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).						Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).					
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).						Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).					
	EC	Mémoire de recherche - S2		2		CCI													

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Histoire de l'Eglise

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		2		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		2		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		2	
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		1		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		1	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC 1 CC	EO PE	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT 1 CT	EO PE	0h30	6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE6 - Premier cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S1		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du	SC	A		1		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du	AC	A		1	

Maquette d'enseignement								Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).								cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).						
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1		
EC		Mémoire de recherche - S1		2		CCI																
UE		UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1		X		Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1		
EC		Préparation mémoire - S1		2		CCI																

Semestre 2 - Histoire de l'Eglise

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3				
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3												
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		2		X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		2				
Choisir 1 élément(s)																								
BLOC		Première langue ancienne : grec (SP)					CCI																	
Choisir 1 élément(s)																								
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4												

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Epreuve de fin de semestre.											
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1	CCI	TD 36	oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
							Epreuve de fin de semestre.												
							devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
							épreuve au fil du semestre.												
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1	CCI	TD 24	devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
							épreuve au fil du semestre.												
							oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
							Epreuve de fin de semestre.												
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	oral terminal	AC	EO	0h20	0,4							
								Epreuve de fin de semestre.											
								devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3							
								épreuve au fil du semestre.											
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4							
								Epreuve de fin de semestre.											
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75							
								Travaux maison (4)											
								4 travaux maison sont											
								obligatoires pour pouvoir se	AC	PE	0h00	0,25							
								présenter à l'oral. Les dates											
								seront précisées sur Moodle.											
	Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		6		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		6	
Choisir 1 élément(s)																				
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1APM1C	EC	Grec 3			1	CCI	TD 24	oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM2A	EC	Hébreu 1			1	CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM2B	EC	Hébreu 2			1	CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM2C	EC	Hébreu 3			1	CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin			1	CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75								
								Travaux maison (4)	AC	PE	0h00	0,25								

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.											
	Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24												
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24												
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Hébreu				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24												
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24												
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Latin				CCI													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24												
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24												
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24												
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.						Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.					
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S2		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie	AC	A		2	

Maquette d'enseignement								Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								catholique sauf institut de droit canonique).								catholique sauf institut de droit canonique).							
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1			
EC		Mémoire de recherche - S2		2		CCI																	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Patrologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
							oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
							oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison	1 ou 2 CT	PE		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12												
							Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12												
							Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	EO	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	EO	0h30	6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12												
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
UE		UE6 - Premier cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S1		2		CCI													
							Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2	
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI													
							Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	EC	Mémoire de recherche - S1		2		CCI															
	UE	UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1		X	Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1		
	EC	Préparation mémoire - S1		2		CCI															

Semestre 2 - Patrologie

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3					
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3					
Choisir 1 élément(s)																									
BLOC		Première langue ancienne : grec (SP)					CCI																		
Choisir 1 élément(s)																									
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4													

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Epreuve de fin de semestre.														
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI																
	Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI																
	Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3										
								épreuve au fil du semestre.														
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4										
								Epreuve de fin de semestre.														
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75										
								Travaux maison (4)														
								4 travaux maison sont														
								obligatoires pour pouvoir se	AC	PE	0h00	0,25										
								présenter à l'oral. Les dates														
								seront précisées sur Moodle.														
	Choisir 2 élément(s)																					
	BLOC	Grec				CCI																
	Choisir 1 élément(s)																					
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24															

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours mineures 1 cours à choisir entre 4 cours proposés en patrologie du master de théologie catholique. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Cours mineures 1 cours à choisir entre 4 cours proposés en patrologie du master de théologie catholique. Validation annuelle.	AC	A		2	
	Choisir 1 élément(s)																			
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI															
Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI															
Choisir 1 élément(s)																					
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36														

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75								
								Travaux maison (4)												
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.	AC	PE	0h00	0,25								
		Choisir 2 élément(s)																		
	BLOC	Grec				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24													
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S2		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra						Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra					

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée
								hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).						hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).				
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).						Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).				
EC		Mémoire de recherche - S2		2		CCI												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Philosophie

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	EO	0h30	6		X	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	EO	0h30	6
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
UE		UE6 - Premier cours optionnel (faculté ou hors faculté) - S1		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	
	EC	Mémoire de recherche - S1		2		CCI														
	UE	UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1		X	Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1	
	EC	Préparation mémoire - S1		2		CCI														

Semestre 2 - Philosophie

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X	Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3	
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1B	EC	Grec 2		1	CCI		TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM1C	EC	Grec 3		1	CCI		TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1	CCI		TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1	CCI		TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1	CCI		TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM3A	EC	Latin 1			CCI		TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1APM3B	EC	Latin 2			CCI		TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3								
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal Travaux maison (4) 4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.	AC	EO	0h20	0,75								
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.	AC	PE	0h00	0,25								
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	Grec				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24													
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
UE	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés	AC	A		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								dans cette UE. Validation semestrielle.						dans cette UE. Validation semestrielle.						
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12													
							Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6		
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel - S2		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2	
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	
	EC	Mémoire de recherche - S2		2		CCI														

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Théologie biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1			2		CCI		Cours de mineures	SC	A		3		X	Cours de mineures	AC	A		3	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.						1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6	X		Exposé	CT	EO	0h15	6
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6	X		Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3	X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12												

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																					
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X		Exposé	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2		X		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																					
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X		Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4P	EC	Pneumatologie (1)		2		CT	CM 12	Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC 1 CC	EO PE	0h30	6		X		Exposé Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT 1 CT	EO PE	0h30	6	
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X		Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6		X		Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé						Exposé					
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.					
	UE	UE6 - Premier cours optionnel - S1		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).						Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).					
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).						Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).					
	EC	Mémoire de recherche - S1		2		CCI													
	UE	UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum						Préparation mémoire 10 pages maximum					
	EC	Préparation mémoire - S1		2		CCI													

Semestre 2 - Théologie biblique

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3					
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3					
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI																			
		Choisir 1 élément(s)																							
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)					CCI													
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.												
								AC EO 0h20 0,4												
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.												
								AC EO 0h20 0,4												
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.												
								AC EO 0h20 0,4												
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)					CCI													
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.												
								AC EO 0h20 0,4												
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.												
								SC ET 0h30 0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.												
								AC EO 0h20 0,4												
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal												
								AC EO 0h20 0,75												
								Travaux maison (4) 4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.												
								AC PE 0h00 0,25												
Choisir 2 élément(s)																				
	BLOC	Grec					CCI													
Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM1A	EC	Grec 1					CCI	TD 24												
TC1BPM1B	EC	Grec 2					CCI	TD 24												

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24																	
	BLOC	Hébreu				CCI																		
		Choisir 1 élément(s)																						
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24																	
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24																	
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24																	
	BLOC	Latin				CCI																		
		Choisir 1 élément(s)																						
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24																	
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24																	
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24																	
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT																		
		Choisir 1 élément(s)																						
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6					
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6					
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6					
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3					
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI																		
		Choisir 1 élément(s)																						
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3												
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4												

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI		oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI														
Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75								
								Travaux maison (4)												
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se	AC	PE	0h00	0,25								

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.												
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	Grec				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24													
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2			3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12													

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Exposé	CC	EO	0h20	6	X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
UE		UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		2	X	Séminaire mineur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		2	
Choisir 1 élément(s)																			
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1N	EC	Défis de la charité et de la justice en théologie		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6	X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1M	EC	Éthique et santé (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6	X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CC	PE		6	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale,	1 ou 2 CT	PE		6	

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.						
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12													
							Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE6 - Deuxième cours optionnel - S2		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2	
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X	Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	
	EC	Mémoire de recherche - S2		2		CCI														

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Equivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les éléments ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes obtenues dans le diplôme.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel.

Elles font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Compensation et obtention du diplôme

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du résultat du diplôme.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année de DSTC. Tous les modules de la formation peuvent être présentés lors d'une même session.

Motivation de la dérogation :

Le DSTC 1 prévoit une compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année.

Pour être déclaré admis en DSTC 1, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 en 1ère année.

Jury

Le jury est désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de diplôme se réunit à l'issue de chaque session d'examen. Il arrête les notes et prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de

l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Semestre 1 - Théologie morale et bioéthique

Nature : Semestre

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE1 - LVE - S1		3		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	SC	A		3		X	Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue ancienne ou vivante choisi dans le master de théologie catholique ou dans la licence de théologie catholique en EAD.	AC	A		3	
TC1AEM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table ou travail maison 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table ou travail maison 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
TC1AEM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI	TD 12													
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3								
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4								
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S1		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12													
								Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S1		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3	
Choisir 1 élément(s)																				
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12													
								Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1AKM2A	EC	Recherches exégétiques sur l'Ancien Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2B	EC	Recherches exégétiques sur le Nouveau Testament		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2C	EC	Patrologie		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2E	EC	Histoire des religions		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2F	EC	Philosophie de l'esprit		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2G	EC	Dogmatique et spiritualité du mariage		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM2H	EC	Rationalités théologiques		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		3		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		3	
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S1		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1AKM4L	EC	Recherches en éthique théologique (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6	
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S1		2		CCI		Séminaire mineur	SC	A		2		X	Séminaire mineur	AC	A		2	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
Choisir 1 élément(s)																			
TC1AKM4F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (1)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1AKM4G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4H	EC	ERCAM : Questions doctrinales / théologiques entre Antiquité et Moyen-Âge		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4J	EC	ERCAL : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4K	EC	Philosophie de la religion (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1AKM4M	EC	Éthique et santé (1)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	CT	PE		6
TC1AKM4N	EC	Éthique et droits de l'Homme		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h15	6		X	Exposé	CT	EO	0h15	6
TC1AKM4Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne - S3		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
UE		UE6 - Premier cours optionnel - S1		2		CCI		Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie	SC	A		2		X	Cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie	AC	A		2

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								catholique sauf institut de droit canonique).								catholique sauf institut de droit canonique).						
UE		UE7 - École doctorale et colloques - S1		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1		
EC		Mémoire de recherche - S1		2		CCI																
UE		UE8 - Projet préparatoire au mémoire - S1		2		CCI		Préparation mémoire 10 pages maximum	SC	ET	0h00	1		X		Préparation mémoire 10 pages maximum	AC	ET	0h00	1		
EC		Préparation mémoire - S1		2		CCI																

Semestre 2 - Théologie morale et bioéthique

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
	UE	UE1 - LVE - S2		2		CCI		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	SC	A		3		X		Langue vivante Validation annuelle selon les modalités du cours de langue vivante choisi dans le master de théologie catholique.	AC	A		3					
TC1AFM7A	EC	Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1AFM7B	EC	Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	devoir sur table 1/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								devoir sur table 2/2 Epreuve au fil du semestre.	SC	ET	1h00	0,3													
								oral terminal Fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
	UE	UE2 - Premier cours dans discipline majeure - S2		3		CCI		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X		Cours de majeures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3					
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI																			
		Choisir 1 élément(s)																							
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3													
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4													

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)					CCI																
Choisir 1 élément(s)																							
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI		TD	36														
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.						AC	EO	0h20	0,4						
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1	CCI			TD	36														
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.						AC	EO	0h20	0,4						
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1	CCI			TD	24														
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.						AC	EO	0h20	0,4						
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)					CCI																
Choisir 1 élément(s)																							
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI		TD	24														
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.						AC	EO	0h20	0,4						
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI		TD	56														
								devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.						SC	ET	0h30	0,3						
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.						AC	EO	0h20	0,4						
	EC	Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI		TD	36														
								Oral terminal Travaux maison (4) 4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.						AC	EO	0h20	0,75						
Choisir 2 élément(s)																							
	BLOC	Grec					CCI																
Choisir 1 élément(s)																							
TC1BPM1A	EC	Grec 1					CCI	TD	24														
TC1BPM1B	EC	Grec 2					CCI	TD	24														

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24														
	BLOC	Hébreu				CCI															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24														
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24														
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24														
	BLOC	Latin				CCI															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24														
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24														
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24														
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6		
	UE	UE3 - Deuxième cours dans discipline mineure - S2		2		CCI		Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	SC	A		3		X	Cours de mineures 1 cours à choisir entre les cours proposés dans cette UE. Validation annuelle.	AC	A		3		
	BLOC	Première langue ancienne : grec (SP)				CCI															
	Choisir 1 élément(s)																				
TC1APM1A	EC	Grec 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									
TC1APM1B	EC	Grec 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								devoir sur table 2/2 épreuve au fil du semestre.	SC	ET	0h30	0,3									
								oral terminal Epreuve de fin de semestre.	AC	EO	0h20	0,4									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
TC1APM1C	EC	Grec 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
	BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)				CCI		oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
		Choisir 1 élément(s)						Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2A	EC	Hébreu 1		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2B	EC	Hébreu 2		1		CCI	TD 36	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM2C	EC	Hébreu 3		1		CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
	BLOC	Troisième langue ancienne : latin (SP)				CCI		Epreuve de fin de semestre.												
		Choisir 1 élément(s)																		
TC1APM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
TC1APM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 56	devoir sur table 1/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								devoir sur table 2/2	SC	ET	0h30	0,3								
								épreuve au fil du semestre.												
								oral terminal	AC	EO	0h20	0,4								
								Epreuve de fin de semestre.												
EC		Langues anciennes : grec, hébreu ou latin		1		CCI	TD 36	Oral terminal	AC	EO	0h20	0,75								
								Travaux maison (4)												
								4 travaux maison sont obligatoires pour pouvoir se	AC	PE	0h00	0,25								

Maquette d'enseignement								Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								présenter à l'oral. Les dates seront précisées sur Moodle.												
	Choisir 2 élément(s)																			
	BLOC	Grec				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM1A	EC	Grec 1				CCI	TD 24													
TC1BPM1B	EC	Grec 2				CCI	TD 24													
TC1BPM1C	EC	Grec 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Hébreu				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM2A	EC	Hébreu 1				CCI	TD 24													
TC1BPM2B	EC	Hébreu 2				CCI	TD 24													
TC1BPM2C	EC	Hébreu 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Latin				CCI														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1BPM3A	EC	Latin 1				CCI	TD 24													
TC1BPM3B	EC	Latin 2				CCI	TD 24													
TC1BPM3C	EC	Latin 3				CCI	TD 24													
	BLOC	Langues anciennes niveau supérieur				CT														
	Choisir 1 élément(s)																			
TC1APMHS	EC	Hébreu supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMLS	EC	Latin supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
TC1APMGS	EC	Grec supérieur		1		CT	TD 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6	10	X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE4 - Premier séminaire dans discipline majeure - S2		3		CCI		Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	SC	A		3		X	Séminaire majeur 1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation semestrielle.	AC	A		3	
TC1ALM1L	EC	Recherches en éthique théologique (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6	
	UE	UE5 - Deuxième séminaire dans discipline mineure - S2		2		CCI		Séminaire mineur	SC	A		2		X	Séminaire mineur	AC	A		2	

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.						1 séminaire à choisir entre les séminaires proposés dans cette UE. Validation annuelle.					
	Choisir 1 élément(s)																		
TC1ALM1F	EC	Exégèse de l'Ancien Testament (2)		2		CT	CM 12	Exposé	CC	EO	0h20	6		X	Exposé	CT	EO	0h20	6
TC1ALM1G	EC	Exégèse du Nouveau Testament (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1H	EC	ERCAM (2) : Les origines chrétiennes		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1J	EC	ERCAL (2) : Histoire de l'Eglise contemporaine		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1K	EC	Philosophie de la religion (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1P	EC	Pneumatologie (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
TC1ALM1Q	EC	Histoires, discours et pratiques de la spiritualité chrétienne (2)		2		CT	CM 12	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CC	PE		6		X	Travail maison Un TM peut être le support d'une présentation orale, l'évaluation finale figurera cependant sur le TM.	1 ou 2 CT	PE		6
UE		UE6 - Deuxième cours optionnel - S2		2		CCI		cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	SC	A		2		X	cours optionnel Validation semestrielle selon les modalités du cours choisi (choix possible sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Unistra hors faculté de théologie catholique sauf institut de droit canonique).	AC	A		2

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE7 - École doctorale et colloques - S2		2		CCI		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	SC	A		1		X		Ecole doctorale 270 Validation annuelle, note unique (participation obligatoire à 5 journées d'évènements scientifiques dans l'année).	AC	A		1	
	EC	Mémoire de recherche - S2		2		CCI															

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite